



MADAGASCAR

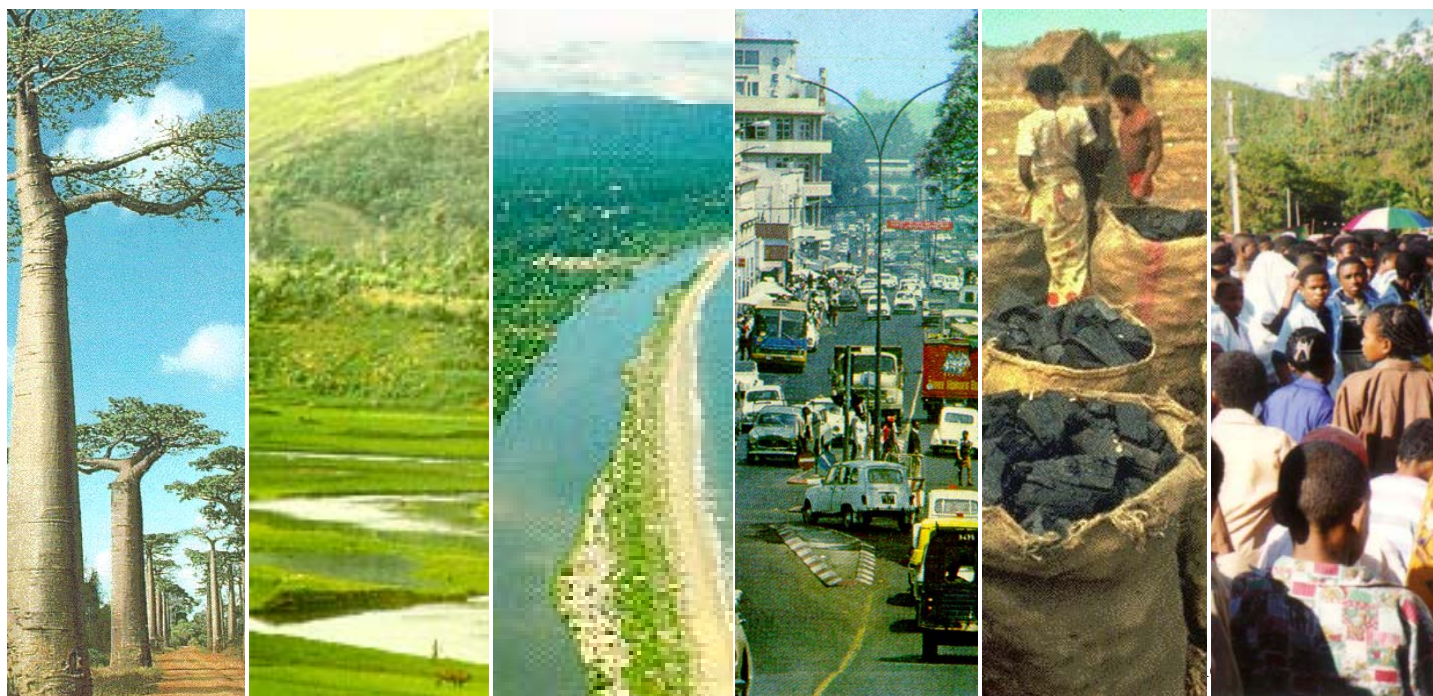
PLAN D' ACTIONS ENVIRONNEMENTAL



PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

Document Stratégique

*Une meilleure gestion de l'environnement
pour un développement rapide et durable »*



Août 2002

Avant – propos

Sous certains aspects, Madagascar est un pays des paradoxes. Si la tradition de protection de l'environnement est bien ancrée pour certaines de ses populations, certaines pratiques agricoles se révèlent être destructrices du patrimoine forestier. S'il est mondialement reconnu que Madagascar est un des pays les plus riches en matière de biodiversité, il fait aussi partie des pays les plus pauvres du monde.

Le programme environnemental malgache, en plaçant l'homme au centre des préoccupations, est au confluent des ces paradoxes, de la valeur inhérente à la société malgache, et des principes du sommet mondial sur l'environnement et le développement. La troisième phase, objet de ce document, s'inscrit à la fois dans une perspective de continuité et de changement, pour que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement soient un des leviers du développement rapide et durable.

Ce document retrace les problématiques et des alternatives pour faire du souci environnemental un réflexe au niveau de la population, et pour qu'il y ait une métamorphose de comportement. Ceci se fera par l'adoption de pratiques durables à la place des pratiques actuelles.

Je souhaite que ces aspirations légitimes de la population malgache rencontrent ceux des bailleurs de fonds pour ces cinq prochaines années et que notre souci d'enrayer la tendance actuelle de dégradation de l'environnement soit aussi le votre.

Le Ministre de l'Environnement

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

TABLE DES MATIERES

1 – Les problèmes environnementaux à Madagascar	
<i>La déforestation et la menace sur la biodiversité</i>	4
<i>L'érosion</i>	5
<i>Le problème énergétique</i>	5
<i>La dégradation de l'environnement marin et côtier</i>	6
<i>La pollution en milieu urbain</i>	7
<i>La pauvreté : cause et corollaire de la détérioration de l'environnement</i>	7
2 – Historique du Plan d'Actions Environnemental	
<i>La stratégie malgache pour la conservation et le développement durable</i>	8
<i>La stratégie nationale de la diversité biologique</i>	8
<i>La charte de l'environnement</i>	9
<i>Les objectifs du PAE</i>	9
<i>Le programme environnemental I</i>	9
<i>Le programme environnemental II</i>	11
3 – Contexte de mise en œuvre de la troisième phase	
<i>Contexte politique</i>	13
<i>Contexte économique</i>	14
<i>Contexte social</i>	15
<i>Contexte mondial</i>	15
<i>Les référentiels de développement du pays</i>	16
<i>Les grands projets de développement du pays</i>	16
4 - Principes d'intervention	
<i>Principes pour la pérennisation des actions</i>	17
<i>Principes pour l'optimisation des impacts</i>	18
5 – Les parties prenantes, maîtres d'oeuvre et maître d'ouvrages	
<i>Les parties prenantes dans la gestion durable de l'environnement</i>	19
<i>Les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages</i>	22
6 – Finalité, objectifs et indicateurs d'impact du PE III	
<i>Finalité et objectifs</i>	23
<i>Les objectifs spécifiques des composantes</i>	23
<i>Les indicateurs d'impacts</i>	24
<i>Suppositions et cadre macro-économique endogène</i>	25
7 – Description des composantes	
<i>Développement et appui à la gestion durable des ressources naturelles</i>	25
<i>Gestion des forêts</i>	26
<i>Gestion des aires protégées et sites de conservation</i>	27
<i>Gestion des écosystèmes marins et côtiers</i>	28
<i>Politiques, instruments et informations pour la gestion de l'environnement</i>	29
<i>Mécanismes de financement durable</i>	29
<i>Amélioration de la gouvernance</i>	29
8 – La coordination dans le PE III	31
9 – Cadre logique du PE III	32

Madagascar est reconnu prioritaire en matière de conservation de la biodiversité dans le monde de par l'originalité, la richesse et l'exceptionnel endémisme de sa biodiversité. Ces spécificités sont dues aux contextes géologiques, physiques et géographiques propres au pays. Il a été isolé très tôt et ce fait lui a conféré une biodiversité originale ayant cependant quelques affinités africaines et indiennes. Cette insularité précoce l'a mis à l'abri des invasions d'espèces nouvelles et a permis à sa faune et à sa flore, soit de conserver leurs caractères archaïques, soit de se diversifier dans les différents milieux du pays tout en restant isolé du reste du monde. Il y a ensuite sa position géographique, son étendue et son relief, s'allongeant sur 1500 km du Nord au Sud, entre le onzième et le vingt-sixième parallèles. Cet allongement en latitude et cet échelonnement d'altitudes se traduisent par une large gamme de bioclimats très différents : du tropical chaud au tempéré frais, du subéquatorial au montagnard accusé, du semi-désertique du Sud au saturé d'humidité des côtes Nord-Est. A chacun de ces bioclimats correspond une formation naturelle et une biodiversité faunistique et floristique qui lui sont particulières.

La quasi-totalité des groupes faunistiques et floristiques de Madagascar présentent un niveau d'endémisme sans équivalent¹ qui, avec le nombre d'espèces observées et la superficie réduite de l'île en font un pays de mégadiversité². Par ailleurs, l'île présente un intérêt particulier du fait de l'endémisme élevé à des niveaux taxonomiques supérieurs (comme les genres et les familles)³.

1 - Les problèmes environnementaux à Madagascar

1.1 – La déforestation et la menace sur la biodiversité.

1.1.1 - Madagascar est classé parmi les « hotspots »⁴, si on considère à la fois ce niveau d'endémisme, leur niveau de concentration, et l'importance des pressions sur les ressources naturelles. En effet, l'ampleur de la dégradation de l'environnement et la menace que cela représente pour la biodiversité mondiale est considérable. Si, en 1950, la forêt primaire couvrait encore 25% de la superficie du pays, elle est actuellement de l'ordre de 16 %⁵. La forêt perd sans cesse du terrain au profit de

¹ C'est ainsi que 98% des espèces de palmiers (110 sur 112) ne se rencontrent nulle part ailleurs. C'est aussi le cas de 93% des primates de Madagascar, d'environ 80% des plantes à fleur, de 233 espèces de reptiles sur 245 (endémisme à 95%), de 142 espèces de grenouilles sur 144 qu'on rencontre dans le pays, de 29 des 30 espèces de tenrecs et de 8 des 9 espèces de carnivores. Ainsi, quelque 150.000 des 200.000 espèces de biotes de Madagascar ne se rencontrent nulle part ailleurs ; ce remarquable endémisme se double d'une très grande diversité dans la plupart des groupes. Les végétaux de Madagascar représentent à eux seuls un quart de toutes les espèces végétales de toute la région de l'Afrique et les 13 genres de primates le cèdent de peu aux 14 ou 15 genres que l'on rencontre sur le continent africain. – Monographie Nationale, 1997

² Les 17 pays de mégadiversité (B-17) représentent à eux seuls plus de 80% de la diversité biologique du monde. Le concept de mégadiversité d'un pays se base sur quatre principes : importance de la biodiversité pour la survie de la nation, forte concentration de la biodiversité dans le pays, existence de menaces les plus graves sur les écosystèmes – R.Mittermeir – Megadiversity –1999.

³ Ainsi, Madagascar est-elle dotée de cinq familles végétales endémiques et de cinq familles endémiques de primates, alors que le Brésil, qui est le plus grand pays tropical du monde, n'est doté d'aucune famille endémique.

⁴ il s'agit d'une série de zones tropicales identifiées comme essentielles à la préservation de la diversité végétale du monde. Ces 10 régions ne représentent que 0,2% de la superficie mondiale et 3,5% des forêts tropicales, mais regroupent quelque 34.000 espèces végétales endémiques, soit 27% de toutes les plantes tropicales – R. Mittermeir – Hotspots –2000

⁵ Selon le dernier inventaire forestier (1994), le pourcentage de forêts non dégradées est de 16,3%, et si on inclut les mangroves et les forêts littorales, de l'ordre de 19%.

l'activité agricole, alors que la perte d'un hectare de forêt à Madagascar a un effet plus grave sur la biodiversité mondiale que celle d'un hectare de forêt ailleurs.

1.1.2 - Au point de vue scientifique, elle signifie la disparition, dès maintenant en grande partie consommée, de plusieurs milliers d'espèces, n'existant nulle part ailleurs sur la surface du globe. Ce n'est rien moins que l'extinction d'un monde végétal, et d'un monde animal étroitement liés au premier puisque la flore et la faune autochtone malgaches sont presque entièrement composées de végétaux et d'animaux descendant directement de la flore et de la faune qui peuplaient cette terre dans la première moitié de l'ère tertiaire.

1.1.3 - Au point de vue économique, elle signifie la disparition d'une richesse naturelle, la forêt, précieuse non seulement en soi par les matériaux et les produits qu'une exploitation rationnelle peut en tirer sans dommage, à condition d'être conduite prudemment, mais encore par le rôle de condensateur puissant, de régulateur des précipitations atmosphériques et de circulation de l'eau, ainsi que par celui de protecteur des pentes contre l'érosion trop brutale, et des vallées contre l'alluvionnement trop rapide.

1.2 L'érosion

1.2.1 - Madagascar, autrefois l'île verte, est désormais connue comme "île rouge", malgré une pluviométrie favorable. Elle est réputée pour ses "lavaka", terme utilisé par la communauté internationale pour caractériser une forme des plus aiguës d'érosion régressive. Un des facteurs de ce phénomène est le fait qu'en général le milieu est très érosif de par le relief (fortes pentes), par la faible stabilité structurale des sols ferrugineux qui représentent la grande majorité des sols à Madagascar et par l'indice d'agressivité des pluies⁶.

1.2.2 - Cette forte érodibilité des terres devrait exiger une association systématique de pratiques conservatoires à toute forme d'agriculture. Ce qui n'est pas encore le cas, malgré des efforts notoires entrepris ces dernières années. Par ailleurs, les feux de brousse, pour diverses raisons essentiellement agricoles (pâturage, brûlis, tavy, ..) ne sont pas encore éradiqués. Une étendue conséquente de l'agriculture pluviale est pratiquée sans mesure conservatoire. Bien que les dégâts soient en général moins forts que sur brûlis, ils n'en restent pas moins très importants.

1.3 - Le problème énergétique

1.3.1. Comme dans bien d'autres pays subsahariens, les combustibles ligneux, bois de chauffe et charbon de bois, constituent la principale source d'énergie à Madagascar. Si la situation du secteur des combustibles ligneux dans tous les pays de

⁶ A Madagascar, le défrichement revêt un caractère de gravité beaucoup plus accusé que dans la plupart des régions du globe. Un facteur d'une grande importance y rend en effet, pratiquement définitive et totale la destruction de la forêt. Ce facteur, c'est la présence du manteau d'argiles latéritiques (terres rouges) provenant de la décomposition superficielle des roches silicatées sous-jacentes (granites, gneiss, basaltes, ..) qui, sur la plus grande partie de la surface de l'île, forment le sous-sol ; dans les conditions naturelles, la forêt, lentement édifiée au cours de longues périodes géologiques, a contribué elle-même à la constitution du sol qui la porte. Mais quand, par suite de l'ablation brutale de cette couverture forestière, le sol est découvert, les grandes pluies de la saison chaude ont contribué d'enlever l'humus et la terre meuble superficielles, d'autant plus que le sol est le plus souvent accidenté ; les argiles latéritiques sont mises à nu, et, dès lors, sous l'influence alternée des pluies qui les lavent et du soleil qui les durcit, elles se transforment peu à peu en une croûte stérile qui tient plus de la brique que de la terre végétale – H. Humbert – La destruction d'une flore insulaire par le feu – Mémoires de l'Académie Malgache, 1927.

la région appelle l'attention des décideurs et des donateurs, la situation à Madagascar réclame des réformes urgentes. Depuis les années 20, le pays a perdu 75% de ses ressources forestières, essentiellement en raison des pratiques traditionnelles d'agriculture et de bûcheronage. Le taux moyen annuel de diminution du couvert forestier qui est de 2,5%, est nettement supérieur à la moyenne de la région (1,7%, ce qui représente déjà deux fois la moyenne des pays du tiers monde). La croissance de la population urbaine du pays a également dépassé la moyenne régionale, entraînant une hausse rapide de la demande en charbon de bois. Comptant parmi les pays les plus pauvres de la planète, Madagascar aura bien du mal à assumer le fardeau financier qu'entraînerait le recours aux combustibles de substitution importés, à défaut d'approvisionnements stables en combustibles ligneux.

1.3.2. Les combustibles ligneux ne sont pas l'unique cause de la dégradation de l'environnement à Madagascar. Le tavy entre pour une part tout aussi importante, sinon deux fois plus importante, dans le taux annuel de prélèvement de bois. Il n'en reste pas moins que la contribution des combustibles ligneux au déboisement, (qui se situe dans une fourchette comprise entre 25% et 40%) demeure importante et appelle des mesures urgentes. Des modes nuisibles d'exploitation de production et de consommation des combustibles ligneux risquent, non seulement de priver les futures générations malgaches de ces ressources, mais compromettent également l'accès du pays à son potentiel hydroélectrique et menacent d'extinction une flore et une faune unique en leur genre qui contribuent de façon importante à la biodiversité de la planète, et surtout, dépendent des ressources forestières pour leur survie

1.4 - La dégradation de l'environnement marin et côtier

1.4.1. Malgré des densités de population plus faibles que la moyenne nationale, la zone côtière, en tant que zone de production et milieu récepteur de tous les apports (enrichissant et polluant) liés aux activités économiques, subit de nombreux impacts, particulièrement sur les milieux sensibles comme les zones récifales et de mangrove. Les zones situées à proximité des grandes villes côtières souffrent de plus en plus des activités non contrôlées et/ou non réglementées, qu'il s'agisse de la pêche, de l'exploitation du bois, des activités touristiques, ou encore des activités industrielles. Les milieux sensibles comme les zones récifales et les mangroves sont les plus touchés.

1.4.2. La pollution tellurique, due à l'érosion des bassins versants consécutive à la déforestation, affecte presque toutes les zones côtières du pays : envasement des plaines côtières et des rizières, salinisation des sols, dégradation des récifs et des zones de mangrove. Certaines portions du littoral, et particulièrement des villes comme Morondava, Manakara, ou Toamasina subissent une érosion côtière. La pollution marine ne concerne pas seulement les rejets domestiques et industriels mais également ceux en provenance de la haute mer, tels que les rejets d'hydrocarbures.

1.4.3. Dans ces espaces de production, les conflits deviennent parfois aigus comme c'est le cas entre la pêche traditionnelle et la pêche industrielle et artisanale de la crevette. Les différents diagnostics menés sur nos côtes font état des principales problématiques suivantes : mauvaises conditions de vie des communautés littorales, surexploitation des ressources marines et côtières entraînant leur diminution ou leur disparition, pollution et dégradation du milieu côtier et marin, conflits dans l'utilisation des ressources et espaces littoraux et marins et, enfin, perte de la biodiversité.

1.5 - La pollution en milieu urbain

Le problème de pollution (pollution de l'air et des eaux) atteint une proportion alarmante à Antananarivo et, dans une moindre mesure dans certains grands centres urbains. Ce phénomène résulte d'une expansion des activités industrielles peu soucieuse des impacts et nuisances environnementaux dérivés, d'une part, et à l'insuffisance de l'intégration de la dimension environnementale dans le développement sectoriel, d'autre part. Enfin, l'adoption depuis le début des années quatre vingt de la politique de libéralisation du commerce extérieur et les importations massives, entre autres, de véhicules d'occasion qui en ont résulté sont autant de facteurs qui ont aggravé la pollution dans les grandes villes du pays.

1.6 – La pauvreté : cause et corollaire de la détérioration de l'environnement

1.6.1 - L'accroissement de la pauvreté au cours des trois dernières décennies est allé de pair avec la dégradation de l'environnement, qui s'est accélérée au cours de la même période. En milieu rural, cette pauvreté se traduit essentiellement par une dépendance accrue sur les ressources naturelles : le dénuement matériel et la nécessité de subvenir au besoin vital engendrent des comportements qui deviennent des pressions sur les ressources naturelles. En retour, une dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles peut causer ou contribuer à l'aggravation de la pauvreté. Le signe le plus caractéristique de cette dégradation est sans doute la disparition rapide du couvert forestier. Cette situation désastreuse a pour cadre l'une des régions du monde les plus riches en biodiversité : nulle part ailleurs, il n'existe une pareille variété de plantes et d'animaux concentrés dans un espace aussi réduit.

1.6.2 - Après une brève période de croissance modérée après l'indépendance, l'économie malgache est entrée dans une longue période de marasme⁷. Ce long marasme économique explique pourquoi Madagascar a connu au cours des trois dernières décennies un accroissement de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté. Les estimations récentes situent à 75% la proportion des malgaches vivant en dessous du seuil de pauvreté⁸ et 59% sont considérés comme extrêmement pauvres (i.e., pauvres sous alimentés). La mesure de l'indice de développement humain classe Madagascar 153^{ème} sur 174 pays. De manière globale, la pauvreté rurale s'est de plus en plus intensifiée⁹. Ce sont les ménages agricoles qui sont les plus touchés en général, et les petits exploitants en particulier.

1.6.3 - Outre certains choix contestables de politique macro-économique, d'autres facteurs ont contribué à l'érosion quasi ininterrompue de l'actif productif (des

⁷ La croissance réelle du PIB par habitant a baissé de près de 2% par an entre 1972 et 1980, et en 1983 le PIB réel par habitant était de 30% inférieur à son niveau de 1972. La reprise économique entre 1983 et 1986 a permis d'enregistrer un taux de croissance réelle du PIB de 1,6% l'an, et de retrouver le niveau du PIB réel de 1980. L'adoption du programme d'ajustement macro-économique en 1987 a permis d'atteindre un taux de croissance de 3,5% par an entre 1986 et 1990. Entre 1990 et 1993 le PIB réel moyen a diminué de 1,1% par an, et le revenu par habitant de 4% par an en moyenne. Cette mauvaise performance a annihilé les résultats modestes enregistrés à la fin des années 80. Le PIB a crû à un taux positif de 2,6 % l'an de 1994 à 1997, mais ce taux était resté inférieur au taux de croissance démographique (2,8% par an). C'est seulement ces trois dernières années que la croissance économique a atteint un taux de 4,5% en 1998, et estimé à plus de 6% pour l'an 2001. La crise de 2002 ramené le niveau de pauvreté à celui de 1997 (IDH : 0,46 et PIB per capita : 248 usd avec un taux de croissance négatif).

⁸ Banque Mondiale : « Le partenariat Madagascar-Banque Mondiale 1999 ».

⁹ L'examen de l'évolution des conditions de vie des ruraux malgaches, qui rassemblent 75% de la population du pays, et qui comptent parmi eux 76% de pauvres, montre que leur situation est dramatique. En effet, ils ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 5% entre 1997 et 2000, alors qu'en même temps, le taux de croissance moyen de l'économie dépassait 4%.

ménages, du secteur privé, et du secteur public) qui a conduit à la détérioration croissante du bien-être des populations. L'économie demeure faible et excessivement tributaire de l'agriculture de subsistance. L'accélération et le volume des activités économiques des dernières années, reposait en grande partie sur deux facteurs qui entretenait la confiance des opérateurs économiques. Il s'agissait d'une part, du niveau élevé et stable du taux de croissance économique, combiné à un fort potentiel de développement des branches porteuses, comme les zones franches et le tourisme. Cette confiance reposait, d'autre part, sur la relative stabilité politique du pays caractérisé, d'un côté par la mise en place progressive des institutions démocratiques prévues par la constitution révisée, et de l'autre, par l'existence de peu de mouvements de contestation sociales au cours des cinq dernières années. Cette croissance a marginalisé une frange importante de la population.

1.6.4 - La Charte de l'environnement de Madagascar, adopté en 1990, a mis en exergue le lien fort entre l'environnement et le développement : « l'action environnementale ne doit pas se réduire à la seule protection et à la sauvegarde des ressources naturelles, des espèces rares ou des sites. Elle est inséparable des actions pour un développement économique et social durable »¹⁰. En adhérant à la déclaration de Rio en 1992, Madagascar a adopté les principes de ce sommet : « L'homme est au centre des préoccupations dans les respects des générations présentes et futures. La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement, elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté¹¹ ».

2. Historique du plan d'actions environnemental (PAE)

Véritable sanctuaire de la nature, Madagascar a toujours eu des traditions de protection, de conservation et de promotion de l'environnement. Plus récemment, la Stratégie Malgache pour la Conservation et le Développement Durable a été adoptée en 1984, la Charte de l'Environnement a été votée comme Loi de l'Etat en 1990 et la Stratégie Nationale pour la diversité biologique a été adoptée en 2001.

2.1 - La Stratégie Malgache pour la conservation et le développement durable

Connue sous le nom de « Stratégie Nationale pour la Conservation (SNC), elle définit les axes principaux pour la conservation à Madagascar : la conscientisation des populations, la participation de tous les malgaches, le changement de comportement et d'approche vis-à-vis de l'environnement, l'amélioration et l'accroissement des connaissances, la compétence et la capacité d'évaluation. Elle a servi de base pour des actions et des réflexions qui ont abouti à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Environnement.

2.2 - La stratégie Nationale de la diversité biologique

Cette stratégie Nationale, adoptée en 2001, définit les principales orientations en matière de la gestion durable de la biodiversité à Madagascar : conservation de la

¹⁰ Charte de l'Environnement, p.9

¹¹ Principes 1,3,4,et 5 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

biodiversité (conservation des écosystèmes, conservation des ressources génétiques d'origine sauvage, conservation des ressources génétiques de l'agro-biodiversité) , valorisation durable de la biodiversité (amélioration des connaissances sur les valeurs économique, écologique et socioculturelle des ressources de la biodiversité, dynamisation des filières des produits de la biodiversité sous-valorisées et sous-utilisées, développement de l'écotourisme) et réduction des pressions sur les ressources de la biodiversité (amélioration du comportement de la population vis-à-vis des ressources de la biodiversité, application des législations et des réglementations en vigueur, développement d'alternatives à la destruction des ressources naturelles et ligneuses, réduction des risques biotechnologiques et développement de la biosécurité).

2.3 - La Charte de l'Environnement

2.3.1 - La Charte fixe le cadre général d'exécution de la politique environnementale de Madagascar. Elle définit les principes fondamentaux de cette politique et du Plan d'Actions Environnemental (PAE) qui est la traduction de la politique nationale environnementale . Le PAE constitue la référence pour toute action dans le domaine de l'environnement..

2.3.2 - Il a été prévu que la mise en œuvre du PAE requiert une action de très longue haleine et son objectif ultime est de renverser la tendance de dégradation de l'environnement en changeant petit à petit le mode de production itinérant et destructif actuellement utilisé tout en axant les actions vers la prise de responsabilité progressive de la population. Le PAE malgache est et reste le programme environnemental le plus ambitieux et le plus exhaustif qui ait été entrepris en Afrique. La troisième phase de ce plan fera référence à la stratégie nationale sur la biodiversité.

2.4 – Les objectifs du PAE

2.4.1 - Le PAE, pour ses trois phases s'est fixé comme finalité d'enrayer la spirale de dégradation en réconciliant l'homme avec son environnement. Cette finalité se ferait sur la base des objectifs suivants : promotion d'un développement durable, équitable et bien réparti sur le territoire national et développement des ressources humaines (formation, sensibilisation, adhésion).

2.4.2 - Il était prévu qu'à la fin du PAE, on aurait les résultats suivants : gestion des bassins versants (lutte contre l'érosion, réhabilitation et maintien de la fertilité naturelle du milieu) ; économie sur les ressources naturelles partout et sous toutes ses formes ; protection et gestion du patrimoine de la biodiversité ; développement du tourisme écologique ; assainissement du cadre de vie rural et urbain ; mise en place d'outils de gestion, de protection et de suivi continu de l'environnement ; développement de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation à la protection de l'environnement et la mise en place d'un cadre institutionnel pour l'environnement. La première phase de sa mise en œuvre a été le Programme environnemental I (PE-I).

2. - Le programme environnemental I

Le PE I a été mis en œuvre en 1990 . C'était essentiellement une phase de démarrage.

2.5.1- Objectifs

- i. Le PE I avait deux objectifs principaux** : monter des opérations à caractère urgent : la protection du patrimoine biologique présent dans les parcs, les réserves et les forêts classées parallèlement au développement des communautés avoisinantes et la lutte contre le déboisement et l'érosion des bassins versants prioritaires là où l'impact négatif est le plus lourd sur le plan économique ; et mettre en place les bases d'une gestion de l'environnement.
- ii. Le PE I comptait sept composantes** : protection et gestion de la diversité biologique et des écosystèmes menacés, selon une approche intégrée ; conservation des sols, agroforesterie, reboisement et autres activités de développement rural dans les zones prioritaires du programme ; cartographie et mise en place progressive d'un système d'information géographique ; délimitation des aires protégées et amélioration de la sécurité des droits fonciers ; formation, éducation et sensibilisation dans le domaine de l'environnement ; recherche environnementale sur les écosystèmes terrestres, côtiers et marins ; activités d'appui : renforcement institutionnel, élaboration du cadre réglementaire et des méthodes d'évaluation environnementale, renforcement de la base de données environnementale, suivi et évaluation, et études de politique sectorielle.

2.5.2 - Principaux résultats

Les objectifs du programme ont été atteints de manière globalement satisfaisante, bien qu'en deçà des espérances initiales¹². Les principaux résultats obtenus lors de cette phase sont les suivants :

- i. Protection et gestion de la diversité biologique selon une approche intégrée** : l'ANGAP (Association Nationale pour la gestion des aires protégées) a été créée, et chargée de coordonner et gérer les aires protégées du pays (prévus à 50 dans le document de faisabilité, établis à 44 à la fin du PE I, dont certains en cours de changement de statut ou de classification). Les aires protégées représentaient alors plus de 2% du couvert forestier national, et les activités de développement dans les zones périphériques bénéficiaient à plus de 13 000 familles, à travers de projets de conservation et de développement intégrés (PCDI). Des bases de financement partiels des actions étaient ciblées (l'écotourisme, le fonds forestier national) et l'approche intégrée de conservation et de développement a été testée. Le volet forestier portait sur la protection et la gestion durable de 0,3 million d'hectares de forêts, la mise en place d'une nouvelle loi forestière, un plan forestier national, et l'inventaire écologique et forestier national (IEFN).
- ii. Conservation des sols, agroforesterie, reboisements et autres activités de développement rural** : l'ANAE (Association Nationale pour les Actions Environnementales) a été créée, avec des antennes régionales, et appuyant quatre types d'investissements : gestion des bassins versants, infrastructure de production, installations de stockage et routes d'accès, et services sanitaires. Plus de 45 000 familles ont bénéficié de ces activités (30 000 étaient prévues) et la superficie couverte était de 16 800 ha. L'augmentation de revenus observé au niveau des familles adoptantes était supérieure à 20%, et les pertes en terre sont largement moindres (atteignant moins de 5 t/ha dans certaines parcelles, la moyenne nationale étant de l'ordre de 200 t/ha).

¹² Banque mondiale : Rapport de fin d'exécution du PE I - 1996. Le Rapport d'évaluation rétrospective (Banque Mondiale, juin 2000) a jugé que le PE I a été marginalement insatisfaisants, du fait que « les composantes matérielles n'ont été exécutées que dans une faible mesure ».

- iii. Activités d'appui** : l'ONE, qui a été chargé de la coordination de l'ensemble du dispositif a été créé, et assumait l'élaboration des politiques nationales de l'environnement et des instruments et méthodes permettant de les mettre en œuvre. Ont été réalisés une mise à jour des zones prioritaires de conservation à Madagascar (base du zonage des interventions du PE II et de l'approche éco-régionale de gestion des ressources naturelles), des études spécifiques concernant l'environnement marin et côtier, et la définition de politiques sectorielles intégrant la dimension environnementale. Certaines bases durables de la gestion de l'environnement étaient formalisées : la loi sur le transfert de gestion des ressources naturelles (GELOSE) et la législation régissant la mise en conformité de l'investissement avec l'environnement.
- iv. Cartographie, télédétection et information géographique** : suite aux évolutions des besoins et certaines contraintes budgétaires, seulement 40% du canevas géodésique prévu a été réalisé (couvrant 2,4 millions ha sur les 6 millions ha prévus) et les orthophotos ont porté sur 0,94 million ha. Le laboratoire national de télédétection a été mis en place et était fonctionnel au sein du FTM et Madagascar fait désormais usage des instruments et connaissances récents en matière de télédétection et de traitement d'images.
- v. Levés cadastraux** : ils ont porté sur 38% de la superficie prévue lors de l'évaluation (838 000 ha) . Par contre, en matière de formation éducation communication dans le domaine de l'environnement , les performances ont été très faibles car il n'y avait pas de ligne de financement spécifique. Les activités en matière de sensibilisation sont restées minimales.
- vi. Leçons apprises** : le PE I a représenté une approche novatrice, surtout dans la gestion des aires protégées à Madagascar. Les principaux enseignements de cette phase sont :
- les objectifs du programme et la responsabilité de leur réalisation doit tenir compte du cadre local dans lequel le programme doit être exécuté ; un cadre macro-économique peu performant et un manque de stabilité politique ont été des entraves pour le PE I, et continueront à affecter de façon primordiale les résultats du PAE ;
 - pour assurer la protection et la gestion de l'environnement, il ne suffit pas de mettre en place des institutions spécialisées et de mettre en œuvre un programme d'action pratique. Il faut avant toutes choses que le gouvernement adopte une politique qui permette à toutes les parties prenantes de travailler en concertation à la réalisation d'objectifs clairement définis ;
 - étant donné la grande dispersion des activités sur tout le territoire et le caractère trop général des objectifs, la première phase du programme a trop demandé aux agences d'exécution, en particulier aux nouvelles institutions¹³.

2.6 - Le programme environnemental II

Le PE II s'inscrit dans une perspective d'intensification des activités initiées depuis le PE-I . Les enseignements du PE I ont été incorporés à la conception du PE II, dont la qualité de départ était jugé proche d'une pratique optimale¹⁴ (de l'époque).

¹³ Banque Mondiale : Evaluation de l'aide de la Banque Mondiale pour les Programmes environnementaux de Madagascar

¹⁴ Banque Mondiale :op. cit.

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

L'approche programme s'est substituée à l'approche « projets » pour rechercher une meilleure synergie et plus de complémentarité dans les interventions.

2.6.1 - Objectifs :

Gardant la finalité définie dans le charte de l'environnement, la deuxième phase s'est fixée comme objectifs d' « accroître l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris le sol, la couverture forestière et la biodiversité dans les zones cibles ; et d'établir les conditions pour pérenniser la gestion des ressources naturelles et environnementales au niveau national ».

2.6.2 - Résultats du PE II:

- i. A la fin du PE II (juin 2002), on s'attend à ce que : les systèmes de gestion durable des sols et de l'eau soient adoptés par les petits paysans ; les systèmes à usage multiple de gestion de l'écosystème forestier soient mis en œuvre par les communautés ; le réseau national des aires protégées soit consolidé ; les conditions pour la gestion de l'environnement marin et côtier soient créées ; le cadre juridique et réglementaire pour la gestion environnementale aurait été créé et la planification et la gestion environnementale régionale soient renforcées ; la gestion du programme, la coordination et les systèmes de suivi évaluation soient établis et opérationnels¹⁵.
- ii. Globalement, au niveau des zones d'intervention¹⁶, les résultats convenus au départ sont atteints : la diminution du défrichement est conséquente, avec un taux annuel moyen estimé à 1,1% pour les forêts classées et 0,6% pour les aires protégées¹⁷ ; les familles bénéficiaires des activités d'amélioration de revenus en milieu rural sont plus nombreuses que prévues (300 000 familles bénéficiaires sur les 100 000 prévues) avec une augmentation de revenus annuels conséquent (10% d'augmentation, le taux de croissance annuel global pour Madagascar étant de l'ordre de 5%). La superficie couverte par les activités novatrices de conservation des sols est le double de ce qui a été prévu. Le principe du pollueur payeur est internalisé au niveau de certains secteurs, essentiellement pour les investissements privés en application du décret MECIE. Le transfert de gestion des ressources naturelles, supporté par une loi, connaît un net développement après un certain retard dans le démarrage (couvrant plus de 100 000 ha à la fin du PE II, et de plus en plus demandé par les communautés). Des structures de planification au niveau régional ont inclus la problématique environnementale dans leur exercice, et s'intègrent dans le cadre global de planification du Plan d'actions pour le Développement Rural. Enfin, le renforcement des institutions d'information géographique, de formation environnementale et de cadastre a été effectif.
- iii. Quoique conforme aux planifications initiales, ces réalisations sont encore en deçà de l'étendue de la problématique environnementale à Madagascar. Le programme a été réputé complexe et certaines de ses composantes étaient lourdes dans leur approche. Par ailleurs, la dynamique nationale en matière de développement et les

¹⁵ Pour la mise en œuvre du PE II, la gestion des aires protégées était assurée par l'ANGAP, les actions de développement et la conservation des sols assurées par l'ANAE, la gestion des forêts par la DGEF, le développement des politiques et la MECIE par l'ONE.

¹⁶ Dans sa conception, il n'y avait pas de zone d'intervention limitative pour le PE II. Le document d'évaluation reconnaît que « dès lors, la stratégie environnementale doit mettre davantage l'accent sur le développement rural et l'utilisation des sols dans les petites exploitations et les terres d'accès libre, surtout là où la pression démographique est la plus forte, dans des zones souvent éloignées des forêts protégées et des parcs.

¹⁷ Ces statistiques ont été obtenus sur des échantillons représentatifs des différents écosystèmes. Une situation complète sera disponible en 2002 sur la base de la mise à jour de l'inventaire forestier national.

constats à l'intérieur du programme incitent à un changement d'échelle dans les interventions, surtout là où les pressions sont les plus fortes. Une meilleure maîtrise des coûts et des bases solides pour une pérennisation financière sont désormais nécessaires. Par ailleurs, l'opportunité de délimiter des zones d'intervention se fait de plus en plus ressentir, pour une meilleure concentration des impacts.

3 . Contexte de mise en œuvre de la troisième phase (PE III)

3.1 - *Contexte politique*

3.1.1 - Engagement de l'Etat en matière environnementale

L'engagement de l'Etat pour la cause environnementale est au plus haut niveau dans une perspective de développement rapide et durable. Cet engagement s'est traduit , entre autres, par l'adoption de la Charte de l'environnement comme loi de l'Etat, la ratification des conventions internationales¹⁸, la mise en place des institutions spécifiques à la gestion de l'environnement, dont le Comité Interministériel de l'Environnement qui est rattaché au Chef de Gouvernement et le Conseil National pour l'Environnement. La participation de l'Etat dans le financement des phases du programme a gardé une tendance croissante pendant ces dernières années.

3.1.2 - Engagement pour une meilleure gouvernance

L'Etat et les principaux décideurs s'est engagé dans une perspective d'amélioration de la gouvernance en général au niveau du pays. Cette bonne gouvernance ne se limite pas à une revitalisation de l'administration publique, mais également à donner

¹⁸ Convention africaine pour la conservation de la nature et de ses ressources, adoptée à Alger en 1968 et ratifiée par Madagascar en 1970 ; Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), adoptée à Washington en 1973 et ratifiée par Madagascar en 1975. Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris, en 1972, et ratifiée par Madagascar en 1983 ; Convention sur la Diversité Biologique, adoptée à Rio en 1993 et ratifiée par Madagascar en 1995, ainsi que l'Agenda 21, plan global d'action sur l'environnement et le développement du CNUED ; Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, adoptée à Paris en 1994 et ratifiée par Madagascar en 1997 ; Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Est, adoptée à Nairobi en 1985 et ratifiée par Madagascar en 1998 ; Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, adoptée à Ramsar en 1971 et ratifiée par Madagascar en 1998 ; Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, adoptée à New York en 1992 et ratifiée par Madagascar ; Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, adoptée en 1985 et ratifiée par Madagascar en 1995, ainsi que l'Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adoptée à Londres en 1990 et ratifiée par Madagascar en 1996 ; Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (PIC), adoptée en 1998 et signée par Madagascar ; Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, adoptée en 1989 et ratifié par Madagascar en 1999 ; Conventions internationales sur la lutte contre le versement ds hydrocarbures en mer (OPRC90, CLC92 et FIPOL) ratifiée récemment par Madagascar .

plus de place au secteur privé et la société civile . Elle s'appuie sur la promotion de principes et de pratiques de transparence , de redevabilité et de l'Etat de droit.

3.1.3 – Décentralisation

La décentralisation est une politique de l'Etat, appliquée de manière prudente mais soutenue , pour rapprocher un peu plus les instances administratives de décisions de la population. En effet, la centralisation forte observée dans certains services est un frein, à la fois à l'appropriation par la population de base des enjeux et des solutions, et à la mise en œuvre rapide de certaines alternatives écologiquement plus viables. Cette décentralisation a été confirmée par la mise en place des provinces autonomes, et une responsabilisation croissante des responsables régionaux : plus de décisions seront désormais dévolues aux instances régionales.

3.2 - *Contexte économique*

3.2.1 - Une économie fragile

Depuis quelques années, Madagascar connaît une croissance économique supérieure à la croissance démographique¹⁹. Cette croissance a été ramenée à son niveau en 1997 lors de la crise de 2002, aussi bien dans les secteurs considérés comme les moteurs de développement (secteur de transformation et des services) que dans le secteur primaire. L'accélération et le volume des activités économiques des dernières années, reposait en grande partie sur deux facteurs qui entretenaient la confiance des opérateurs économiques : la stabilité politique et une relative croissance économique, qui en fait, ne reposaient pas sur de bases solides. Il a suffi d'une contestation des résultats d'élection pour ébranler ces deux déterminants de la prospérité apparente du pays, prouvant ainsi qu'il reposait sur des socles fragiles : la pauvreté extrême de la majorité des populations du pays et leur exclusion de la gestion des affaires du pays.

3.2.2 - Un décollage économique difficile

Le secteur rural malgache est héritière de pratiques séculaires de production et 'utilisation de ressources, dont les changements dépendent de deux principaux facteurs : le changement de mentalité et le changement de moyens de production. La paupérisation croissante de la population rurale est significative de la lourdeur de la tâche. D'autre part, la crise de 2002 a eu une influence considérable sur la pauvreté en milieu urbain, caractérisé par des pertes d'emplois et une diminution de la consommation en général. Vu sous ces angles, le décollage économique du pays par le moyen des approches classiques et sectorialisées sera difficile.

3.2.3 – Un programme de développement et de relance économique

Plusieurs grands programmes sont actuellement en cours de démarrage. En principe, cela contribue à plus de croissance économique globale ; ces projets constituent des leviers pour accélérer le développement et la réduction de la pauvreté, surtout en milieu rural. Leur mise en œuvre incite le programme environnemental à appréhender le problème de la mise en conformité des investissements sous un autre aspect : anticiper les impacts environnementaux des investissements publics de développement et les évaluer , et à rechercher plus de complémentarité et de synergie

¹⁹ Le taux annuel de croissance du PIB de Madagascar de 4,5% en 1998 à plus de 6% en 2001 (ce qui était largement supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne en général). Une croissance négative est prévue pour 2002.

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

dans la satisfaction des besoins de base de la population et la couverture géographique du pays.

3.3 - Contexte social

3.3.1 - Pauvreté persistante

Malgré les efforts des différents secteurs de l'économie et de l'Etat, force est de constater que la lutte pour la réduction de la pauvreté est loin d'être gagnée. Les indices monétaires et de développement humains de ces dernières années le confirment. La population rurale a connu une régression de leur pouvoir d'achat, même pendant les années où le pays a enregistré des taux de croissance économique relativement élevés. Le lien entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement est si fort que cette situation risque d'annihiler les efforts pour une gestion plus durable des ressources naturelles.

3.3.2 – Rôle croissant de la société civile

Comme dans d'autres pays pauvres, la dégradation de l'environnement est liée à la gouvernance à Madagascar, aussi bien dans l'application des lois, que dans certaines prises de décisions. La promotion de la bonne gouvernance a été reconnue au niveau mondial comme un des leviers pour casser le cercle vicieux liant la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Ceci repose essentiellement sur l'Etat, la société civile et le secteur privé. Aussi bien dans le domaine du développement que celui de l'environnement, les organismes non gouvernementaux et associations jouent de plus en plus un rôle prépondérant dans la mobilisation de la population.

3.4 - Contexte mondial

3.4.1 – Problèmes émergents au niveau mondial

La mondialisation de l'économie a engendré une mondialisation des problèmes environnementaux. C'est le cas, par exemple, pour le changement climatique et la protection de la couche d'ozone, et la nécessité de mécanismes de développement et consommation propres. Il en est de même aussi pour la biodiversité. D'autres problèmes sont devenus prioritaires au niveau mondial, nécessitant des ajustements aux programmes nationaux : la gestion durable des ressources en eau et l'énergie. Leur émergence ne se substitue pas aux problèmes reconnus lors des assises antérieures comme la gestion des forêts tropicales et la conservation de la biodiversité

3.4.2 - Nouveaux mécanismes de financement

De plus en plus de mécanismes financiers et d'instruments sont utilisés actuellement, de par le monde, pour subvenir aux besoins des projets et activités de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Pour le cas particulier de Madagascar, il est temps de développer ces mécanismes de pérennisation financière pour qu'au cours des prochaines années, les bases soient établies et que le financement des certaines actions environnementales soit assurées.

Certains des paramètres contextuels sont des opportunités pour les actions environnementales à Madagascar : l'existence de référentiels de développement rural et de lutte contre la pauvreté, l'engagement de l'Etat pour l'environnement, l'intérêt mondial pour la biodiversité, les mécanismes de financement durables. D'autres pourraient engendrer des impacts contraignants et il conviendrait d'y veiller : la

gouvernance, et dans une certaine mesure la cohérence entre les politiques définies au niveau national et leur déclinaison au niveau sectoriel et/ou régional.

3.5 - Les référentiels de développement du pays

3.5.1 - Le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)

Dans sa version intérimaire reflète l'état actuel des stratégies de lutte contre la pauvreté. Ces stratégies comportent deux objectifs globaux de croissance économique et d'amélioration de la qualité de la vie et visent essentiellement : la recherche d'une croissance encore plus forte et durable qui profitera aux pauvres, en portant une attention particulière pour le milieu rural car tous les indicateurs soulignent le caractère préoccupant de la pauvreté en campagne ; l'élaboration de programmes d'actions efficaces au niveau des secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'alimentation en eau et les infrastructures de base, notamment les pistes rurales ; le développement institutionnel et le renforcement des capacités humaines.

3.5.2 - Le plan d'action pour le développement rural (PADR)

C'est un cadre permettant de concevoir, définir et orienter les stratégies et les programmes de développement rural à Madagascar. C'est un plan d'action national servant de référentiel à tous les programmes et projets de développement rural. Il est également considéré comme un processus participatif d'identification, de planification et de priorisation des actions à mener en milieu rural. Cinq axes d'orientations sont retenus : assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire ; inciter l'émergence des acteurs économiques partenaires du développement rural ; accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures ; assurer une bonne disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions ; développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux .

3.5.3 - Le Plan Directeur Forestier National (PDFN)

Ce plan est dérivé de la Nouvelle Politique forestière (POLFOR) et retient les axes suivants pour cadre d'orientation : enrayer le processus de dégradation forestière (appuyer les pratiques rurales de substitution, contribuer à la maîtrise des feux de brousse, préserver le patrimoine forestier et les équilibres écologiques) ; mieux gérer les ressources forestières (élaborer des plans d'aménagement des ressources forestières, gérer rationnellement l'exploitation des ressources forestières, instituer le professionnalisme forestier) ; augmenter la surface et le potentiel forestiers (instaurer un environnement favorable aux initiatives en matière de reboisement, orienter les reboisements en fonction des besoins locaux et régionaux, intensifier les activités liées à l'aménagement des bassins versants, assurer la sécurité foncière) et accroître la performance économique du secteur forestier (mieux valoriser les produits de la forêt, consolider les structures de transformation et développer l'écotourisme).

3.6 - Les grands projets de développement du pays

3.6.1 - Le projet de soutien au développement rural (PSDR)

Ce projet constitue le projet d'appui de la Banque Mondiale à la mise en œuvre du PADR. Ses principaux objectifs sont d'accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs de manière durable dans l'ensemble des 20 régions GTDR ;

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

appuyer le développement des organisations de producteurs et groupes communautaires et réduire la pauvreté en milieu rural tout en préservant les ressources naturelles.

3.6.2 - Le Fonds de développement Communautaire (FDC ou FID IV)

Il finance un ensemble d'infrastructures économiques et sociales de base qui sont sélectionnées, réalisées, gérées et entretenues par les communautés bénéficiaires en suivant une approche participative. L'objectif de développement du programme est d'améliorer la qualité des services, et l'accès pour les populations bénéficiaires aux services fournis par les infrastructures de base sociales et économiques financées par le programme et d'accroître le degré de satisfaction des populations bénéficiaires quant à la fourniture de ces services, à travers le renforcement de la capacité des populations bénéficiaires pour la sélection, le financement partiel, le suivi-évaluation, la réalisation, l'utilisation et l'entretien d'investissements communautaires ; et le renforcement de la capacité des communes pour la sélection, la réalisation et l'entretien d'investissements communaux, en liaison avec les populations bénéficiaires, par un appui au processus de décentralisation.

3.6.3 – Les autres projets de développement sectoriels du pays

Ces projets adressent principalement le désenclavement (Projet Pistes Rurales), le financement rural (Projet Microfinances), le projet Energie (PNEBE) et autres programmes régionaux financés dans le cadre de la coopération bilatérale. Par ailleurs, le Projet Bassins Versants (BV) et irrigation est un programme national en cours de formulation. Il est fondé sur le principe d'intégrer les actions de protection et de production et vise essentiellement l'amélioration de la productivité agricole dans les périmètres irrigués et les tanety, l'amélioration de la sécurité alimentaire pour les populations rurales les plus défavorisées et la réduction de la dégradation environnementale dans les bassins versants. A ces projets s'ajoutent ceux du PNUD axés sur la réduction de la pauvreté et la gouvernance.

3.6.4 - Les autres projets de gestion de l'environnement

Ces projets, financés par des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux interviennent dans la gestion des ressources naturelles et la gestion des forêts, sous la tutelle du Ministère de l'environnement ou celui des Eaux et Forêts. Ce sont des projets qui ont déjà développé un niveau considérable de synergie avec le programme environnemental et ses agences d'exécution.

4. Principes d'intervention

La stratégie du programme définit certains principes et approches utilisées pour l'atteinte à la fois la pérennisation de la gestion de l'environnement et une optimisation es impacts au niveau de la population cible.

4.1 - Principes pour la pérennisation des actions

4.1.1 Bonne gouvernance

La bonne gouvernance qui se traduira par la participation, la primauté du droit, la transparence, la capacité d'ajustement, l'équité, l'efficacité, l'efficience et la

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

redevabilité (obligation de rendre compte). La bonne gouvernance concerne l'Etat et les services publics, mais les transcende en incluant le secteur privé et la société civile. Elle s'appuiera sur un accès facile à l'information, des règles claires, compréhensibles, simples et adaptés, le respects des rôles, mandats et attributions et une meilleure application des lois.

4.1.2 - Participation

La participation de la population ne se limitera pas à un niveau consensuel de diagnostic et de définition des options et alternatives. Elle s'étendra au niveau de la mise en œuvre des actions ciblées et du contrôle. Un niveau élevé d'appropriation de la problématique et des réponses est ainsi promu, accompagné d'une communication sociale appropriée. Cette promotion de la participation, couplée à l'adoption du principe de subsidiarité au niveau du programme et des prises de décision seront le levier du développement du réflexe environnemental au niveau des responsables et des administrés.

4.1.3 - Approche genre

Les caractéristiques propres à la société malgache font que les femmes ont un rôle important au niveau des ménages et de la communauté dans le processus de prise de décision, de production et les modes d'utilisation des ressources naturelles. L'approche genre veillera à ce que les actions initiées dans le cadre du programme n'augmente pas la différence d'accès aux ressources et au développement entre les deux sexes. Les femmes ont un rôle crucial dans la société comme levier dans le changement de comportement au niveau des ménages et, essentiellement, le développement de comportements durables favorables à une gestion rationnelle de l'environnement pour les générations futures.

4.1.4 - Habilitation et responsabilisation (empowerment)

La population, les communautés, les institutions et le secteur industriel sont les garants d'une bonne gestion de l'environnement à long terme. Cette bonne gestion est conditionnée par une meilleure connaissance des enjeux et des solutions viables aux problématiques environnementales et une maîtrise progressive de ces alternatives. Cette situation ne serait atteinte sans un renforcement de capacité et une responsabilisation croissante des entités concernées, pour qu'une prise en main de la gestion de l'environnement soit effective, et que le programme joue un rôle d'impulsion dans le processus de développement soucieux de l'environnement à Madagascar

4.2 - Principes pour l'optimisation des impacts

4.2.1 - Subsidiarité

Ce principe préconise que les niveaux de décision et de mise en œuvre des actions devraient être les plus près possibles du niveau du problème constaté, d'impact et de la population bénéficiaire. Il s'applique surtout dans le processus décisionnel : la décision la plus idoine est prise et implémentée par le niveau le plus rapproché du problème (pression, cause de pression, dégradation).

4.2.2 - Renforcement de l'administration

L'administration a un rôle central dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement en général. La promotion de la bonne gouvernance nécessite une

revitalisation et un renforcement de capacité de l'administration dans le leadership de la mise en œuvre des politiques et les plans d'actions et pour veiller à l'application des différents principes y relatifs.

4.2.3 - Développement du partenariat

Aussi bien la recherche de l'effet d'échelle sur terrain que le « mainstreaming » incitent à un fort développement de partenariat avec les intervenants en matière de développement, les différents secteurs, les autres projets et programmes, les municipalités, le secteur industriel et la société civile, le monde rural et les communautés internationales. Ce développement sera axé, à la fois sur la mise en œuvre des différentes activités prévues dans le cadre du Programme, et l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement et d'aménagement et dans la mobilisation de financement

4.2.4 - Développement de synergie avec les autres programmes

L'enjeu du développement rapide et durable et la réduction de la pauvreté nécessite une recherche de synergie forte entre les intervenants en matière de développement et de gestion durable des ressources à Madagascar : les projets et programmes de développement, les différents mécanismes de financement et les divers ailleurs de fonds.

4.2.5 - Respect des mandats des institutions nationales

Les mandats des institutions nationales en matière de gestion de l'environnement à Madagascar ont été définis dans des textes juridiques et des documents contractuels. Le PE III veillera à ce que ces mandats soient respectés et que le développement de partenariat et les interventions se fassent dans ce cadre.

4.2.6 - Flexibilité sur la mobilisation du financement

La procédure de mobilisation des financements n'a pas toujours été facile, même si l'approche pilotée par la demande qui a été expérimenté pendant les deux premières phases ont donné des résultats qui ont été probants. Cette flexibilité de la mobilisation de financement accroîtrait l'efficacité et l'efficience du programme.

5 – Les parties prenantes, maîtres d'oeuvres et maîtres d'ouvrages

5.1 *Les parties prenantes dans la gestion durable de l'environnement*

Plusieurs acteurs sont parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement à Madagascar. Cette pluralité constitue une potentialité pour partager le souci environnemental à différents niveaux, mais nécessite une approche souple dans la mise en oeuvre des actions.

5.1.1 - Les ménages des zones d'intervention

Ce sont les premiers gestionnaires de l'environnement. Les décisions concernant l'utilisation des ressources naturelles et leur exploitation se ramènent à la décision de

l'utilisation de leur capital, de leur main d'oeuvre et de leurs ressources (temps, matérielles, de production, des spéculations) que le ménage fait au quotidien. Cette décision peut être une pression, ou une utilisation durable. La nécessité de survie les amène souvent à prioriser la satisfaction des besoins immédiats, au détriment d'une gestion cadrant dans une perspective plus large. Leur adhésion dans options de gestion durable de l'environnement est conditionnée par l'existence d'alternatives moins destructrices des ressources naturelles, leur permettant au moins de satisfaire ces besoins de base.

5.1.2 - Les communautés de base

Les communautés de base sont des ensembles de ménages partageant des intérêts communs dans une perspective sociale, de production ou de gestion de ressources. C'est l'entité interlocutrice de base dans les prises de décisions, et le principal levier dans la mise en œuvre des activités dont l'enjeu et la portée dépassent le chef de ménage. Cette unité sociale est la plate-forme de participation par excellence et prise en compte des intérêts des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants. Elle est sensible aux enjeux de surexploitation des ressources, du potentiel de production et de gestion du terroir en général, dont la conservation des ressources en eau, des sols et des forêts.

5.1.3 - Les administrations communales

La commune est la représentation officielle de l'administration la plus proche de la population dotée d'une existence juridique et d'outil de programmation, le Plan Communal de Développement (PCD). De par son statut juridique, la commune peut être mandatée pour exécuter des travaux à une échelle plus grande que le terroir. La commune est la base privilégiée des interventions de développement et des programmes sociaux à Madagascar. A travers la mise en œuvre de ces plans communaux de développement, la recherche de synergie entre les différentes interventions de développement est plus facile. La durée des mandats des responsables communaux induisent parfois une priorisation des actions ayant des résultats à court terme, qui ne sont pas toujours durables ou soucieuses de la dimension environnementale.

5.1.4 - Les Collectivités territoriales décentralisées

Elles représentent l'Etat au niveau régional et local, disposent de pouvoirs légaux et veillent sur l'application de la loi. Ainsi, elles ont une influence considérable sur le comportement de la population et la dynamique sociale en général. De leur engagement dépend la cohérence de l'application de la politique environnementale au niveau des administrations centrales et régionales, surtout au niveau des plate-formes de concertation mis en place dans le cadre du développement rural. Ces entités peuvent contribuer à la pérennisation des actions en tant que leaders des communautés de base en matière de conservation et de développement dans leur région. Dans le domaine particulier de gestion des ressources forestières, elles apporteront leur concours dans les transferts de gestion et le contrôle forestier suivant les stratégies définies.

5.1.5 - Les élus

Ils sont représentatifs de la population, et ont une grande sphère d'influence, tant au niveau régional que national. La promotion de la bonne gouvernance leur donne une responsabilité accrue. Le désengagement de l'Etat implique la mise en place des mécanismes légaux, la mobilisation de la société civile et des processus de concertation où leur engagement est nécessaire.

5.1.6 - Les partenaires relais et opérateurs de développement

Le programme environnemental a contribué à l'émergence d'organismes non gouvernementaux travaillant dans le domaine de l'environnement et le développement. Ces organismes, avec les institutions de formation, sont les principaux partenaires relais dans les activités de gestion durable des ressources naturelles : entreprise de génie civil, organisation paysanne autonome, ONG de développement rural, association de techniciens, bureau privé, organismes de développement confessionnels,... Cet ensemble constitue actuellement le meilleur mécanisme d'intervention pour le développement et la gestion des ressources naturelles.

5.1.7 - Les Organismes internationaux

Ces organismes ont contribué dans le développement de l'approche actuelle de la conservation des ressources naturelles à Madagascar et sont très impliqués dans la conservation et la valorisation durable de la biodiversité pour les écosystèmes terrestres et marins. Ils sont parmi les promoteurs de nouvelles approches de conservation comme le stockage de carbone ou les sites de conservation, et sont nantis d'une forte capacité de mobilisation et de lobbying tant au niveau national qu'international.

5.1.8 - Les services techniques de l'Etat

Dans la perspective de faire de la dimension environnementale un réflexe dans les activités sectorielles, les services techniques au niveau décentralisé ont un rôle important à assumer. Aussi bien comme partie prenante au niveau des plate formes de planification du développement rural au niveau des régions, que comme experts dont les avis sont en concordance avec les réalités locales.

5.1.9 - La communauté scientifique

La connaissance des écosystèmes, de leur équilibre, de leur sensibilité et de leur évolution est une base essentielle de la gestion durable de la biodiversité de Madagascar. La communauté scientifique, aussi bien au niveau national qu'international est une partie prenante importante, d'une part par le capital de savoir et de mobilisation de financement dont elle dispose, mais aussi par le réseau auquel il a accès aux fins de sensibilisation et de mobilisation.

5.1.10 - Le monde scolaire et non scolaire

L'éducation environnementale est la base d'une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour la génération future. Le monde scolaire et non scolaire est à la fois une cible essentielle des actions, et un vecteur efficace pour faire passer le souci environnemental dans le développement des connaissances à différents niveaux

5.1.11 – Le secteur privé

Le secteur privé est impliqué de diverses manières dans la gestion durable des ressources naturelles : exploitation forestière, mise en valeur des filières ligneuses et non ligneuses, écotourisme, ... Les opérateurs évoluent dans un cadre concurrentiel pour un marché devenu mondial et a es impératifs économiques de génération des profits. A défaut d'une valeur ajoutée suffisante rémunérée sur le marché

(écocertification par exemple) ou des normes strictes en matière de limitation des prélèvements, leurs activités peuvent glisser vers une surexploitation des ressources. Si de la durabilité des ressources ou des modes d'exploitation dépend la durabilité des revenus, l'avenir de la gestion durable de l'environnement est aussi dans son insertion dans les sphères de mise en valeur économique des biens et des patrimoines.

5.2 - Les maîtres d'oeuvres et maîtres d'ouvrages

5.2.1 - Le service forestier

Le service forestier assure les fonctions régaliennes de l'Etat en matière de gestion des forêts et du domaine forestier national. Il s'assurera de la définition et de la mise en application des stratégies à développer pour une meilleure gestion des forêts. A cet effet, le service forestier pourra mettre à la disposition des autres acteurs les outils et instruments de base nécessaires tels que les textes forestiers, les normes forestiers, les divers plans de gestion des ressources forestières ligneuses et non-ligneuses, et ses expertises techniques. En sa qualité de garant de la protection des biens de la population, il sera appelé à assurer la surveillance et le contrôle des délits perpétrés dans les forêts, notamment au niveau des zones d'intervention et le domaine forestier national, et l'application de la législation en vigueur.

5.2.2 - Les institutions nationales spécialisées

Les deux premières phases du programme ont vu la mise en place d'institutions nationales spécialisés dans certains domaines : l'ANGAP dans la gestion des aires protégées, l'ANAE dans les actions de développement, le SAGE dans la planification participative et l'appui au transfert de gestion, l'ONE dans les études d'impacts environnementaux et le développement des politiques. Par ailleurs, d'autres institutions ont bénéficié d'un très fort renforcement de capacité (DGDSF, CFSIGE, ...), à même d'offrir des services en dehors du Programme. Ces potentialités seront utilisées lors de cette troisième phase dans une perspective de capitalisation des acquis.

5.2.3 - Le Ministère chargé de l'environnement

Garant au niveau national de la mise en place d'un processus de développement rapide, durable et soutenu, ce Département anime et coordonne les actions de l'Etat dans le domaine de la protection de l'environnement et de la conservation de la nature, y compris les actions de contrôle, de prévention, de réduction ou de suppression de pollution et de nuisances, et de tous les risques touchant l'environnement. Il assure la prise en compte de la dimension environnementale dans les grands programmes et projets de développement du pays par les départements sectoriels, et la tutelle technique de l'ONE, l'ANGAP, l'ANAE, le CFSIGE et des projets ou organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

5.2.4 - Le Ministère chargé des eaux et forêts

Garant au niveau national de la gestion durable et rentable des forêts et du patrimoine forestier, ce Département anime et coordonne les actions de l'Etat dans le domaine de conservation et de développement forestiers, des produits ligneux et des produits forestiers secondaires. Il contrôle et réglemente la circulation et l'exportation de ces produits.

6 – Finalités, objectifs et indicateurs d'impact du PE III

6.1 - Finalité et objectifs

Le souci de survie pour la population des zones d'intervention a toujours été la principale cause de pression sur les ressources naturelles. Certes, les programmes de développement actuels traitent des besoins priorités à l'échelle communale pour des investissements productifs, des infrastructures sociales et actions de désenclavement. Pourtant, il est tout aussi urgent de développer et de diffuser des alternatives moins destructrices de ressources naturelles et de la biodiversité dans ces zones. L'adoption du principe « win-win » impose la considération d'externalités et de bénéfices environnementaux qui ne sont pas toujours comptabilisés dans l'approche classique de développement. Dans cette perspective, le PE III se propose de contribuer à la finalité suivante :

6.1.1 - Finalité

« L'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservés et valorisés pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie ».

6.1.2 - Objectifs stratégiques :

Les objectifs stratégiques de la troisième phase sont définis de manière qu'à la fin de la phase,

- 1 – Des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité sont adoptés par les populations des zones d'intervention
- 2 – La pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et environnementales est assurée

Cette perspective a servi de références pour la définition des objectifs spécifiques des différentes composantes et des indicateurs permettant leur suivi et leur évaluation.

6.2 - Les objectifs spécifiques des composantes

Les objectifs spécifiques ciblées par la troisième phase sont les suivantes:

- 1 – Des actions de développement durable sont mis en œuvre ;
- 2 – Les écosystèmes forestiers et les ressources en eau sont gérés de manière durable ;
- 3 – Les écosystèmes sensibles de Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et sites de conservation ;
- 4 – Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable ;
- 5 – Un changement de comportement positif vis-à-vis de l'environnement est observé ;
- 6 – Les bases de financement durable d'actions de gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement sont établies ;
- 7 – Une meilleure gouvernance de l'environnement est en place au niveau national

6.3 - Les indicateurs d'impacts

6.3.1 Indicateurs d'impacts relatifs aux objectifs stratégiques

- 1 - Le taux annuel de défrichement des forêts primaires est réduite a moins de 1% a la fin du PE III
- 2 - Les mécanismes de financement en place génèrent de plus en plus de fonds pour les actions environnementales

6.3.2 Indicateurs d'impacts relatifs aux objectifs spécifiques

- 1- Diminution des pressions dans les zones d'intervention
- 2 – La superficie forestière et lacustre est maintenue à son niveau en 2001
- 3 - L'indice d'efficacité globale de gestion des aires protégées et sites de conservation , où sont représentés la totalité des écosystèmes existant a Madagascar, atteint 70% à la fin du PE III
- 4 - Le taux de destruction des mangroves et des récifs coralliens connaît une nette réduction
- 5 – Le degré d'appropriation des groupes cibles est en hausse
- 6 - Les mécanismes nouveaux couvrent au moins 20% des besoins de financement à la fin du PE III.
- 7 – Taux de satisfaction des acteurs sur la gestion forestière et la gestion de l'environnement > 80%

HIERARCHIE D' OBJECTIFS	INDICATEURS
Finalité : L'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservés et valorisés pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie	
Objectifs stratégiques: 1 – Des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité sont adoptés par les populations des zones prioritaires d'intervention 2 – La pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est assurée	1 - Le taux de diminution des habitats sensibles est diminué de moitié à la fin du PE III 2 - Les mécanismes de financement en place génèrent de plus en plus de fonds pour les actions environnementales
Objectifs spécifiques : 1 – Des actions de développement durable sont mises en oeuvre 2 – Les écosystèmes forestiers et lacustres sont gérés de manière durable ; 3 – Les écosystèmes sensibles de Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et sites de conservation; 4 – Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable 5 – Un changement de comportement positif vis-à-vis de l'environnement est observé au niveau de la population 6 – Les bases d'un financement durable d'actions spécifiques de gestion des ressources naturelles et environnementales sont établies 7 – Une meilleure gouvernance de l'environnement est en place au niveau national	1- Diminution des pressions dans les zones d'intervention 2 – La superficie forestière et lacustre est maintenue à son niveau en 2001 3 - L'indice d'efficacité globale de gestion des aires protégées et sites de conservation , ou sont représentés la totalité des écosystèmes existant a Madagascar, atteint 70% à la fin du PE III 4 - Le taux de destruction des mangroves et des récifs coralliens connaît une nette réduction 5 – Le degré d'appropriation des groupes cibles est en hausse 6 - Les mécanismes nouveaux couvrent au moins 20% des besoins de financement à la fin du PE III. 7 – Taux de satisfaction des acteurs sur la gestion forestière et la gestion de l'environnement > 80%

6.4 - *Suppositions et cadre macro-économique endogène*

6.4.1 - Suppositions

Le PAE en général, et le PE III en particulier est considéré comme une impulsion au niveau national, à travers ses trois phases. Le « mainstreaming », seul garant à terme d'une gestion durable de l'environnement conforte cette vision développée dans la Charte de l'Environnement. Ainsi, pour la réussite de cette phase, les conditions nécessaires pour l'atteinte des objectifs, mais dont la réalisation ne relève pas du programme sont les suivantes :

- Une croissance économique soutenue au bénéfice de la population rurale est observée
- La politique au niveau des provinces autonomes et des régions reste cohérente avec les objectifs environnementaux, consignés dans les documents référentiels (DSRP, PADR,...) et la Charte de l'environnement .

6.4.2 - Cadre macro-économique endogène

Les paramètres globaux pouvant influencer positivement sur le programme sont : la poursuite du désengagement de l'Etat du secteur de production et une meilleure propension aux réformes sectorielles , l'effectivité de la décentralisation et plus de clarté dans le partage des responsabilités entre les autorités centrales et les provinces autonomes , la continuité dans l'approche et dans leur substance des engagements des partenaires de développement , une meilleure répartition des retombées économiques de la croissance à Madagascar et plus d'impact dans la réduction de la pauvreté en milieu rural.

7. Description des composantes

7.1 - *Développement et appui à la gestion durable des ressources naturelles dans les zones d'intervention*

Madagascar est resté un pays sous développé. Pour le monde rural en particulier, les systèmes de production et d'exploitation des ressources naturelles conjugués avec la croissance démographique ont accéléré la rupture d'équilibre se traduisant par une dégradation de la qualité physico-chimique du sol, d'où baisse de la fertilité et modification du régime hydrique. Les capacités naturelles de régénération des ressources naturelles n'arrivent plus à suivre la vitesse imposée par la nécessité de survie pour la population. Les impacts néfastes de la dégradation des sols et de la fertilité restent par conséquent d'actualité, se traduisant toujours :

- au niveau des terres cultivées par une baisse de la productivité agricole ainsi que des revenus entraînant ainsi les populations rurales à recourir davantage et plus fréquemment encore à l'exploitation de nouvelles zones forestières primaires et secondaires plus fertiles.
- à l'échelle du réseau hydrographique, le décapage des bassins versants limite fortement l'infiltration, abaisse le niveau de la nappe phréatique, surélève le niveau des lits majeurs, comble les bas-fonds fertiles et les estuaires et compromet gravement la durée de vie des investissements en infrastructures (agricoles, portuaires, de transport,...).

- à l'échelle de l'écosystème, le phénomène de la déforestation ayant pour effet la dégradation de la fertilité des sols aboutit à un appauvrissement croissant du patrimoine génétique et de la biodiversité.

L'engagement de tous les acteurs est nécessaire dans le développement durable, la lutte contre la pauvreté et le partage équitable des coûts et bénéfices de la gestion rationnelle des ressources naturelles.

7.1.1 - Objectif spécifique

La composante a comme objectif spécifique : « **Des actions de développement durable sont mises en oeuvre** ».

7.1.2 - Résultats et principales activités

- i. Les plans communaux de développement et schémas intercommunaux prennent en compte la dimension environnementale** : appui aux communes pour l'élaboration et la maîtrise des PCD « verts » et schémas intercommunaux de développement ; promotion des échanges inter-communaux, régionaux et avec les autres programmes de développement ;
- ii. Des alternatives de développement durable sont mises en oeuvre dans le cadre des Plans communaux de développement et schémas intercommunaux** : amélioration de la gestion des aires défrichées ; appui au transfert de gestion des aires de parcours ; promotion de la conservation et de l'utilisation durable des eaux et des sols ; promotion de la protection des bassins versants en amont des zones de production agricole ; renforcement de la capacité technique des acteurs locaux (dans la mise en oeuvre des actions définies dans les PCD) ; mise en oeuvre des activités alternatives aux pressions et mise en oeuvre des actions socio-économiques sur la base des droits d'entrée dans les aires protégées ;
- iii. Les filières de la biodiversité sont valorisées durablement** : mise en oeuvre des approches de partage équitable des bénéfices ; réorganisation de la gestion des espèces commercialisées et commercialisables, y compris l'identification de filières potentielles ;
- iv. Les énergies alternatives sont promues** : identification des ressources énergétiques renouvelables disponibles et localement appropriées (pour l'électrification et le chauffage) ; promotion des combustibles biomasse de substitution et promotion de l'utilisation d'énergies alternatives, en particulier la biomasse, l'hydroélectricité et l'énergie solaire ;

7.2 - *Gestion des forêts*

La gestion des forêts est d'importance capitale pour cette phase. Les résultats obtenus jusqu'alors permettent à la fois de mieux apprécier l'enjeu, et de mettre en oeuvre des mesures plus novatrices et plus participatives, dont la gestion participative des forêts et la responsabilisation d'autres acteurs dans la gestion forestière. En effet, « un hectare de forêt perdu à Madagascar a un impact négatif plus grand sur la biodiversité mondiale qu'un hectare de forêt perdu partout ailleurs, ou presque, sur la planète »²⁰. Le zonage forestier national constitue une référence pour un usage multiple et durable des forêts.

²⁰ Banque mondiale : Madagascar : Rapport d'évaluation du PE II - 1996

7.2.1 - Objectif spécifique :

La composante a pour objectif spécifique : « **Les potentialités des écosystèmes forestiers sont valorisés** » .

7.2.2 - Résultats et principales activités

- i. Les forêts sont gérées rationnellement** : affinement du zonage forestier ; intensification du transfert de gestion des forêts ; rationalisation de l'exploitation forestière ; promotion et application des standards et normes sur les forêts et ses produits (écocertification, ..) et mise en place des outils économiques et réglementaires complémentaires ;
- ii. La couverture forestière et la capacité nationale de stockage de carbone sont préservées** : poursuite de la création des Réserves Foncières pour le Reboisement (RFR) ; promotion des actions de reboisement et gestion des sites pilotes de séquestration de carbone ;
- iii. La consommation de combustibles ligneux pour les besoins en énergie est réduite** : appui à l'usage de techniques améliorées de carbonisation et promotion des modes d'utilisation moins consommatoires de combustibles ligneux ;
- iv. Les feux de brousse diminuent** : motivation de la population à lutter contre les feux de brousse ; renforcement de l'application des lois contre les feux de brousse et suivi satellitaire des feux ;
- v. Les écosystèmes lacustres sont gérés durablement** : promotion de la préservation et la gestion durable des lacs et intensification de la protection des bassins hydriques .

7.3 - *Gestion des aires protégées et des sites de conservation*

La diversité biologique de Madagascar et le niveau élevé d'endémicité observé font que « nulle part ailleurs, il n'existe une pareille variété plantes et d'animaux concentrée dans un espace aussi restreint » ²¹. Le réseau national constitue un échantillon représentatif des 90% des écosystèmes à Madagascar, et 3% du couvert forestier. L'impératif de consolidation de la représentativité des écosystèmes dans les sites protégés incite à la mise en place de nouveaux sites de conservation et une optimisation du réseau national d'aires protégées.

7.3.1 - Objectif spécifique

La composante a pour objectif spécifique : « **Les écosystèmes sensibles à Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et sites de conservation.** »

7.3.2 - Résultats et principales activités :

- i. La représentativité des écosystèmes est promue** : reclassement de certaines aires protégées ; création de nouvelles aires protégées terrestres et des sites de

²¹ Banque Mondiale : Evaluation de l'Aide de la Banque mondiale pour les programmes environnementaux de Madagascar - 2000

conservation ; développement du système de parcs marins ; re-délimitation de certaines aires protégées ;

- ii. **Le maintien de la biodiversité et des processus écologiques est assuré dans les aires protégées et sites de conservation** : suivi écologique des habitats, espèces, pressions et les mesures de conservation ; surveillance et contrôle ; mise en place des infrastructures de conservation et matérialiser le zonage ; développement de la recherche fondamentale ;
- iii. **L'écotourisme au niveau des aires protégées et sites de conservation est développé et rentabilisé avec le secteur privé** : amélioration du service aux visiteurs ; mise en place et améliorer les infrastructures écotouristiques et de service ; promotion des aires protégées et des sites de conservation et évaluation de la gestion de l'écotourisme .

7.4 - Gestion des écosystèmes marins et côtiers

Aussi bien au niveau du pays que de la région, la gestion durable de la zone marine et côtière est capitale. Parce que cette zone a d'énormes potentialités pour satisfaire les différents besoins de la population riveraine et le développement économique du pays. Mais aussi parce que l'enjeu environnemental pour ces zones est important.

7.4.1 - Objectif spécifique

La composante a pour objectif spécifique : « **Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable** »

7.4.2 - Résultats et principales activités

- i. **Le développement durable des activités de la zone côtière et marine est promu** : élaboration et mise en œuvre des schémas d'aménagement intercommunaux ; renforcement de la capacité des intervenants en matière de GIZC ;
- ii. **Les ressources côtières et marines sont valorisées et gérées de façon durable et équitable** : élaboration des plans de gestion simplifiés des ressources ; intensification du transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables ;
- iii. **La biodiversité et la fonction écologique des écosystèmes marins et côtiers sont maintenus** : promotion de la conservation de sites hors aires protégées permettant le renouvellement des stocks des espèces ; promotion de la protection des espèces marines et côtières menacées ; appui au suivi des écosystèmes et espèces marines et côtiers ; promotion de l'écotourisme marin ;
- iv. **La prévention et la réduction des pollutions et dégradations en zone côtière et marines sont initiées** : élaboration et appui a la mise en œuvre des plans intercommunaux de prévention et de réduction de pollution ; mise en œuvre des observatoires intercommunaux de pollution et de dégradation ; élaboration et appui a l'application des plans de prévention et de lutte au niveau intercommunal ; renforcement de la prévention et la réduction de l'érosion en amont des zones marines et côtières de gestion spéciale .

7.5 - Politiques , Instruments et information pour la gestion de l'environnement

Aussi bien les acquis des deux phases de Programme environnemental, que les expériences au niveau mondial préconisent que la meilleure garantie de la durabilité des actions environnementales est leur intégration dans les politiques sectorielles de développement . Cet enjeu est d'autant plus d'actualité à Madagascar que le développement rural bénéficie d'un plan d'actions intégré et que la lutte pour la réduction de la pauvreté est une priorité nationale.

Par ailleurs, si le développement durable est perçu comme un développement « économiquement viable, écologiquement soutenable, socialement juste, et soucieux de l'équité inter-générationnelle », l'éducation environnementale et la communication tiennent une place importante. Selon les différents cibles, ces actions contribuent à la fois à la sensibilisation du public et à l'adoption du réflexe environnemental .

7.5.1 - Objectif spécifique

La composante a pour objectif spécifique : « **Un changement de comportement positif vis à vis de l'environnement est observé** ».

7.5.2 - Résultats et principales activités

- i. Les politiques de développement du pays internalisent la dimension environnementale** : développement des instruments de gestion et mettre en cohérence les textes et procédures ; assurance de la compatibilité des investissements avec l'environnement ; assurance du suivi, du contrôle environnemental et du mécanisme de gestion des plaintes ; intégration de la dimension environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire et développement de la politique énergétique et de la politique de gestion durable de l'eau ;
- ii. Les informations environnementales appuient le développement durable** : gestion du tableau de bord environnemental au niveau national et décentralisé et facilitation des échanges d'information ; suivi des écosystèmes marins et terrestres et gestion des données sur la biodiversité malagasy ; développement de la comptabilisation économique de l'environnement ;
- iii. Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion efficace de l'environnement** : amélioration des connaissances sur l'environnement ; appui à la communication environnementale ; appui à l'éducation et la formation environnementale ; promotion des attitudes favorables à la conservation des aires protégées et des sites de conservation ;
- iv. La gestion de l'environnement urbain est amélioré** : appui à l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes municipaux d'actions environnementales et promotion de la prévention et de la réduction de la pollution.

7.6 - Mécanismes de financement durables

La situation où l'aide multilatérale et bilatérale prend en charge la majorité des besoins financiers du programme n'est pas viable. Il est nécessaire que pour la prochaine phase du PAE, le pouvoir public et les collectivités de base, augmentent encore plus leur engagement financier afin de tendre vers une pérennisation des activités. De nouveaux sources de

revenus sont nécessaires. L'augmentation de ces derniers passe par une stratégie de diversification afin de faire face à l'étendue des besoins. L'objectif étant de compléter les ressources mobilisées au niveau international.

7.6.1 - Objectif spécifique

La composante a comme objectif spécifique : « **Les bases du financement durable d'actions spécifiques de gestion rationnelle des ressources naturelles sont établies** ».

7.6.2 - Résultats et principales activités

- i. Des instruments spécifiques de pérennisation financière sont développées** : mise en place d'un « trust fund » pour les aires protégées ; développement d'autres instruments de financement et optimisation de l'interface avec les autres secteurs pour le financement d'actions environnementales
- ii. Un système fiable de gestion de fonds et de suivi est fonctionnel** : amélioration des systèmes de gestion existant ; développement des capacités de gestion et d'administration ; renforcement de la coordination des activités et optimisation de la structure de coût des agences d'exécution
- iii. Des mécanismes de financement locaux sont en place** : développement des mécanismes de taxation locales et appui à la mise en place de fonds d'investissements locaux durables

7.7 – *Amélioration de la gouvernance*

Au niveau national, la gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles est cruciale. Le changement de comportement attendu au niveau de la population et la réduction des pressions dépend de ce que la gouvernance soit bonne ou mauvaise, du niveau et de l'équité dans l'application des lois, et de la confiance des administrés aux décideurs.

7.7.1 – Objectifs spécifiques

La composante a pour objectif spécifique : « **Une meilleure gouvernance de l'environnement est en place au niveau national** ».

7.7.2 – Résultats et principales activités

- i. Le dispositif institutionnel est amélioré** : renforcement du mandat des institutions (CNE, CIME) et développement du partenariat avec les structures environnementales au niveau des secteurs et des collectivités décentralisées
- ii. L'administration de l'environnement est renforcé** : renforcement de capacité du Ministère de l'environnement ; assurance de la mise en oeuvre des conventions internationales ratifiées par Madagascar et assurance des interfaces avec les Ministères chargé du plan et chargé des finances
- iii. Le service forestier est renforcé** : procéder au renforcement de l'administration forestière ; mise en place une structure autonome pour assurer les opérations forestières ; renforcement de la capacité des intervenants dans la gestion des forêts ,

élargissement du dispositif de veille et d'information initié par l'Observatoire du secteur forestier et renforcement du contrôle forestier

8 . La coordination dans le PE III

Le PE-I a été marqué par une approche projet : chacune des composantes s'est développé de manière indépendante et quoique la reconnaissance de la problématique environnementale a été commune, la mise en oeuvre des solutions et les modalités d'intervention n'ont pas toujours été synergiques. Ce développement séparé a été également observé dans les outils et mécanismes de gestion (manuels de suivi, manuels de gestion, logiciels, reporting) de sorte que même dans des aspects courants du management du programme, les consolidations n'étaient pas possibles. Le PE-II est sur une approche plus globalisante, l'approche programme, en essayant de pallier aux lacunes du PE-I . Des standards ont été appliqués aussi bien en matière de suivi-évaluation que de gestion financière, permettant une consolidation aussi bien des réalisations techniques que financières. Le PE-III sera la plate forme pour un développement plus ouvert de l'approche programme et d'une coordination forte par la standardisation des bonnes méthodes observées dans chacune des agences d'exécution dans une approche de « benchmarking »²², formalisé à travers des instruments de gestion communs. Les principes suivants serviront de repères pour la coordination des activités dans le PE III :

8.1 - Efficacité, efficience et obligation de résultats

La recherche de l'efficacité invite à plus de précision dans la définition des activités et la planification, la détermination des budgets et le suivi. Pendant les phases successives du PAE, des approches de planification et de suivi ont été développées, permettant de rendre compte de ce qui a été fait par rapport aux planifications annuelles et les prévisions initiales. Pour le PE III, d'autres méthodes de contrôle de qualité doivent être mises en place : formalisation des engagements et des exigences sous formes de contrats programmes qui seraient établis, là où le contexte d'intervention le permet, et les résultats facilement quantifiables. Cette approche permettra de rectifier les errements, qui seraient alors plus faciles à déceler. Pourtant, ce souci du « matériellement mesurable » ne doit pas éclipser la dimension temporelle du développement durable .

8.2 - Transparence et redevabilité

De plus en plus, la transparence dans la gestion des fonds et l'obligation de rendre compte sont exigées, aussi bien par les bailleurs de fonds que les autorités nationales. Ainsi, en plus des audits usuels sur l'utilisation des fonds (par rapport à la procédure, comptabilité, éligibilité,...), les audits de coûts seront introduits, et plus fréquemment qu'à échéance annuelle . Cette pratique constituera une assise solide pour la pérennisation financière du programme .

²² Le « benchmarking » est la comparaison entre des processus similaires entre différentes organisations pour cibler les bonnes pratiques de gestion . – R J . Kennedy – Competitive Intelligence

L'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservées et valorisées pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie

1. Des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité sont adoptés par les populations

2. La pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et environnementales est assurée

1.1 Des actions de développement durable sont mises en oeuvre

1.2 Les écosystèmes forestiers et les ressources en eau sont gérés de manière

1.3 Les écosystèmes sensibles de Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et sites de conservation

1.4 Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable

2.1 Un changement de comportement positif vis à vis de l'environnement est observé

2.2 Les bases de financement durable d'actions de gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement sont établies

2.3 Une meilleure gouvernance environnement

1.1.1 Les plans communaux de développement et schémas intercommunaux prennent en compte la dimension environnementale

- a - Appuyer les communes dans l'élaboration et la maîtrise des PCD « verts » et schémas intercommunaux de développement
- b - Promouvoir les échanges intercommunaux, régionaux et avec les autres programmes de développement

1.1.2 Des alternatives de développement durable sont mises en oeuvre dans le cadre des PCD et schémas intercommunaux

- a - Améliorer la gestion des aires défrichées
- b - Appuyer le transfert de gestion des aires de parcours
- c - Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des eaux et des sols
- d - Renforcer la capacité technique des acteurs locaux (dans la mise en oeuvre des actions définies dans les PCD)
- e - Mettre en oeuvre des activités alternatives aux pressions
- f - Mettre en oeuvre des actions socio-économiques sur la base des DEAP

1.1.3 Les filières de la biodiversité sont valorisées durablement

- a - Mettre en oeuvre des approches de partage équitable des bénéfices
- b - Réorganiser la gestion des espèces commercialisées et commercialisables

1.1.4 Les énergies alternatives sont promues

- a - Identifier des ressources énergétiques renouvelables disponibles et localement appropriés (pour l'électrification et le chauffage) ;
- b - Promouvoir des combustibles biomasse de substitution
- c - Promouvoir l'utilisation d'énergies alternatives (biomasse, l'hydroélectricité et l'énergie solaire)

1.2.1 Les forêts sont rationnellement gérées

- a - Affiner le zonage forestier
- b - Intensifier le transfert de gestion des forêts
- c - Rationaliser l'exploitation forestière
- d - Promouvoir et appliquer des standards/normes sur les forêts et ses produits (écocertification, ...)
- e - Mettre en oeuvre des outils économiques et réglementaires complémentaires

1.2.2 La couverture forestière et la capacité nationale de stockage de carbone sont préservées

- a - Poursuivre la création des Réserves Foncières pour le Reboisement (RFR)
- b - Promouvoir des actions de reboisement
- c - Gérer les sites pilotes de séquestration de carbone

1.2.3 La gestion des combustibles ligneux est améliorée

- a - Appuyer l'usage de techniques améliorées de carbonisation
- b - Promouvoir des modes d'utilisation moins consommatrices de combustibles ligneux

1.2.4 Les feux de brousse diminuent

- a - Sensibiliser et motiver la population sur la lutte contre les feux
- b - Renforcer l'application des lois contre les feux de brousse
- c - Améliorer la législation en matière de lutte contre les feux de brousse
- d - Mettre en place et opérationnaliser un dispositif de lutte contre les feux

1.2.5 Les zones humides et réserves d'eau sont gérés durablement

- a - Promouvoir la préservation et la gestion durable des lacs
- b - Intensifier la protection des bassins hydriques

1.3.1 La représentativité des écosystèmes est promue

- a - Reclasser certaines aires protégées
- b - Créer de nouvelles aires protégées terrestres et des sites de conservation
- c - Développer le système de parcs marins
- d - Redélimiter certaines aires protégées

1.3.2 Le maintien de la biodiversité et du processus écologique est assuré

- a - Assurer le suivi écologique des habitats, espèces, pressions et les mesures de conservation
- b - Assurer la surveillance et le contrôle
- c - Mettre en place des infrastructures de conservation et matérialiser le zonage
- d - Développer la recherche fondamentale

1.3.3 L'écotourisme au niveau des aires protégées et les sites de conservation est développé et rentabilisé avec le secteur privé

- a - Améliorer le service aux visiteurs
- b - Mettre en place / améliorer les infrastructures écotouristiques et de service
- c - Réaliser la promotion des aires protégées et des sites de conservation
- d - Evaluer la gestion de l'écotourisme

1.4.1 Le développement durable des activités de la zone côtière et marine est assuré

- a - Elaborer et mettre en oeuvre des schémas d'aménagement intercommunaux
- c - Renforcer la capacité des intervenants en matière de GIZC

1.4.2 Les ressources côtières et marines sont valorisées et gérées de façon durable et équitable

- a - Intensifier le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables
- b - Promouvoir la labellisation des prises

1.4.3 La biodiversité et la fonction écologique des écosystèmes marine et côtiers sont maintenus

- a - Promouvoir la conservation de sites hors aires protégées permettant le renouvellement des stocks des espèces
- b - Promouvoir la protection des espèces marines et côtières menacées
- c - Promouvoir l'écotourisme marin

1.4.4 La prévention et la réduction des pollutions et des dégradations en zone côtière et marine sont initiées

- a - Elaborer et appuyer la mise en oeuvre des plans intercommunaux de prévention et de réduction de pollution
- b - Mettre en place des observatoires intercommunaux de pollution et de dégradation
- c - Renforcer la prévention et la réduction de l'érosion en amont des zones marines et côtières objet de gestion spéciale

2.1.1 La dimension environnementale est internalisée dans les politiques de développement du pays

- a - Développer des instruments de gestion et mettre en cohérence les textes et procédures
- b - Assurer la compatibilité des investissements avec l'environnement
- c - Assurer le suivi, le contrôle environnemental, et le mécanisme de gestion des plaintes
- d - Intégrer la dimension environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire
- e - Développer la politique énergétique et la politique de gestion durable de l'eau

2.1.2 Les informations environnementales appuient le développement durable

- a - Gérer le tableau de bord environnemental au niveau national et décentralisé et faciliter les échanges d'information
- b - Assurer le suivi des écosystèmes marins et terrestres et la gestion des données sur la biodiversité malagasy
- c - Développer la comptabilisation économique de l'environnement

2.1.3 Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion efficace de l'environnement

- a - Améliorer les connaissances sur l'environnement
- b - Appuyer et la communication environnementale
- c - Appuyer l'éducation et la formation environnementale
- d - Promouvoir des attitudes favorables à la conservation des aires protégées et sites de conservation

2.1.4 La gestion de l'environnement urbain est améliorée

- a - Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes municipaux d'actions environnementales
- b - Promouvoir la prévention et la réduction de la pollution en milieu urbain

2.2.1 Des instruments spécifiques de pérennisation financière sont développés

- a - Mettre en place un « trust fund » pour les aires protégées
- b - Développer les autres instruments de financement et optimiser l'interface avec les autres secteurs

2.2.2 La fiabilité et la transparence du système de gestion des fonds et de suivi est assurée

- a - Améliorer les systèmes de gestion existant
- b - Développer les capacités de gestion et d'administration
- c - Renforcer la coordination des activités
- d - Optimiser la structure de coût des agences d'exécution

2.2.3 Des systèmes de financements locaux sont en place

- a - Développer les mécanismes de taxation locales
- b - Appuyer la mise en place de fonds d'investissements locaux durables

2.3.1 Le dispositif institutionnel est amélioré

- a - Renforcer le mandat des institutions (CIME, CNE) et assurer leur fonctionnement
- b - Développer le partenariat avec les structures environnementales au niveau des secteurs et les collectivités décentralisées

2.3.2 L'administration de l'environnement est renforcée

- a - Renforcer la capacité du Ministère de l'environnement
- b - Assurer la mise en oeuvre des conventions internationales ratifiées par Madagascar
- c - Assurer l'interface avec les Ministères du plan (PIP) et des finances (RPI, taxes...)

2.3.3 Le service forestier est renforcé

- a - Procéder au renforcement de l'administration forestière
- b - Mettre en place une structure autonome pour assurer les opérations forestières
- c - Renforcer la capacité des intervenants dans la gestion des forêts
- d - Elargir le dispositif de veille et d'information initié par l'OSF
- e - Appuyer le contrôle forestier

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
<p><u>Finalité</u> L'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservés et valorisés pour permettre une croissance durable et une meilleure qualité de vie</p>			
<p><u>Objectifs stratégiques</u> 1 – Des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité sont adoptées par les populations des zones d'intervention 2 – La pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et environnementales est assurée</p>	<p>Le taux de diminution des habitats sensibles est réduit de moitié</p> <p>Les mécanismes de financement en place génèrent de plus en plus de fonds pour les actions environnementales</p>	<p>Etat de la couverture forestière nationale a la fin du PE III (carte)</p> <p>Rapport d'évaluation périodique et d'audit</p>	<p>Une croissance économique soutenue au bénéfice de la population rurale est observée</p>
<p><u>Objectifs spécifiques</u> 1.1 Des actions de développement durable sont mis en oeuvre 1.2 Les écosystèmes forestiers et les ressources en eau sont gérés de manière durable 1.3 Les écosystèmes sensibles à Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et sites de conservation 1.4 Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable 2.1 Un changement de comportement positif vis à vis de l'environnement est observé 2.2 Les bases du financement durable d'actions spécifiques de gestion rationnelle des ressources naturelles sont établies 2.3 Une meilleure gouvernance de l'environnement est en place au niveau national</p>	<p>Diminution des pressions dans les zones d'intervention</p> <p>La superficie forestière et lacustre est maintenue à leur niveau en 2001</p> <p>L'indice d'efficacité globale de gestion des aires protégées et sites de conservation atteint 70% à la fin du PE III</p> <p>Le taux de destruction des mangroves et des récifs coralliens connaît une nette réduction</p> <p>Le degré d'appropriation des groupes cibles est en hausse</p> <p>Les mécanismes nouveaux couvrent au moins 20% des besoins de financement à la fin du PE III</p> <p>Taux de satisfaction des acteurs sur la gestion forestière et la gestion de l'environnement > 80%</p>	<p>Rapport d'évaluation</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Rapport d'évaluation</p>	<p>La politique au niveau des régions reste cohérente avec les objectifs environnementaux</p>

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
<u>1.1 Actions de développement et d'appui</u>			
1.1.1. Les plans communaux de développement et schémas intercommunaux prennent en compte la dimension environnementale	90% au moins des communes des zones d'intervention disposent de PCD verts	Rapport d'évaluation	
1.1.2. Des alternatives de développement durable sont mises en œuvre dans le cadre des PCD et schémas intercommunaux	70% de population des zones d'intervention adoptent les actions de développement durable	Rapport d'évaluation	
1.1.3. Les filières de la biodiversité sont valorisées durablement	Augmentation du volume de marché de la biodiversité	Rapport d'évaluation	
1.1.4. Les énergies alternatives sont promues	Part d'utilisation d'énergie alternative par rapport à l'énergie totale (4% en 5 ans)	Rapport d'évaluation	
<u>1.2 Gestion des forêts</u>			
1.2.1. Les forêts sont gérées rationnellement	Plan de zonage respecté	Rapport d'évaluation	
1.2.2. La couverture forestière et la capacité nationale de stockage de carbone sont préservées	La superficie forestière à la fin du PE III reste à son niveau en 2001 (estimée à 12 millions ha)	Rapport d'évaluation	
1.2.3. La gestion des combustibles ligneux est améliorée	La consommation des combustibles bois et dérivés diminue de 20% dans les zones d'intervention	Rapport d'évaluation	
1.2.4. Les feux de brousse diminuent	Diminution du nombre de foyers dans les 17 zones rouges : 20% par an	Rapport d'évaluation	
1.2.5. Les zones humides et réserves d'eau sont gérés durablement	La superficie des zones lacustres et humides reste à son niveau en 2001 (estimée à 1,7 millions ha)	Rapport d'évaluation	
<u>1.3 : Gestion des aires protégées et des sites de conservation</u>			
1.3.1. La représentativité des écosystèmes est assurée	La totalité (100%) des écosystèmes de Madagascar est représenté dans les aires protégées et les sites de conservation	Rapport d'évaluation	Intégrité du réseau national d'aires protégées
1.3.2. Le maintien de la biodiversité et des processus écologiques est assuré dans les aires protégées et sites de conservation	L'incidence des « tavy » est réduite de 0,4% à 0,2% dans les aires protégées terrestres et sites de conservation terrestres, et une réduction nette de la perte de superficie des récifs coralliens dans les aires protégées marines à la fin du PE III	Rapport d'évaluation	Opérationnalité des autres programmes de développement
1.3.3. L'écotourisme au niveau des aires protégées et sites de conservation est développé et rentabilisé avec le secteur privé	Augmentation des revenus due à l'écotourisme pour les populations des zones périphériques concernées entre 10% et 15% par an, et les opérateurs privés du secteur supérieure à 20% par an	Rapport d'évaluation	
<u>1.4 Gestion des écosystèmes marins et côtiers</u>			
1.4.1 Le développement durable des activités de la zone côtière et marine est promu	20 zones marines et côtières couvrant la totalité des côtes de Madagascar adoptent la GIZC comme démarche pour le développement durable	Rapport d'évaluation	Les décideurs politiques soutiennent les mesures prises en matière de gestion intégrée des zones côtières
1.4.2 Les ressources côtières et marines sont valorisées et gérées de façon durable et équitable	50% des ressources côtières et marines font l'objet de plan de gestion et de valorisation	Rapport d'évaluation	
1.4.3 La biodiversité et la fonction écologique des écosystèmes marins et côtiers sont maintenus	20 zones marines et côtières appliquent des plans d'aménagement et de gestion concertés	Rapport d'évaluation	
1.4.4 La prévention et la réduction des pollutions et dégradations en zone côtière et marines sont initiées	Taux de réduction de pollution dans les zones à forte pollution (5 intercommunalités) en hausse	Rapport d'évaluation	

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

Description sommaire (suite)	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
<u>2.1. Politiques, instruments, information pour le changement de comportement</u> 2.1.1. Les politiques de développement du pays internalisent la dimension environnementale	100% des secteurs de développement du pays disposent dans leur procédure des mesures d'intégration de la dimension environnementale	Rapport d'évaluation	Les politiques au niveau des régions restent cohérentes avec les objectifs environnementaux
2.1.2. Les informations environnementales appuient le développement durable	Information environnementale fiable et accessible pour la population et les décideurs au niveau provincial et national	Rapport d'évaluation	
2.1.3. Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion efficace de l'environnement	L'enseignement de l'environnement est intégré dans les différents niveaux de formation et d'éducation dans tout le pays	Rapport d'évaluation	
2.1.4 La gestion de l'environnement urbain est amélioré	La qualité de l'environnement en milieu urbain est accrue	Rapport d'évaluation	
<u>2.2 Mécanismes de financement durable</u>	80% des besoins de fonctionnement sont financés sur des ressources générées par les mécanismes de financement en place a la fin du PE III	Rapport d'audit	
2.2.1. Des instruments spécifiques de pérennisation financière sont développées			
2.2.2. Un système fiable de gestion de fonds et de suivi est fonctionnel	Xx		
2.2.3. Des mécanismes de financement locaux sont en place	Indice d'efficacité des institutions (CIME, CNE) > 90%	Rapport de suivi interne	
<u>2.3 Amélioration de la gouvernance</u>			
2.3.1. Le dispositif institutionnel est amélioré	Indice d'efficacité de gestion forestière > 95%	Rapport de suivi interne	
2.3.2. L'administration de l'environnement est renforcée			
2.3.3. Le service forestier est renforcé			

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

1 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'APPUI DANS LES ZONES D'INTERVENTION

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
Objectif spécifique Des actions de développement durable sont mises en oeuvre	Diminution des pressions dans les zones d'intervention	Rapport d'évaluation	
Résultats			
1.1.1. Les plans communaux de développement et schémas intercommunaux prennent en compte la dimension environnementale	90% au moins des communes des zones d'intervention disposent de PCD verts	Rapport d'évaluation	La politique au niveau des régions reste cohérente avec les objectifs environnementaux
1.1.2. Des alternatives de développement durable sont mises en oeuvre dans le cadre des PCD et schémas intercommunaux	70% de population des zones d'intervention adoptent les actions de développement durable	Rapport d'évaluation	
1.1.3. Les filières de la biodiversité sont valorisées durablement	Augmentation du volume de marché de la biodiversité	Rapport d'évaluation	
1.1.4. Les énergies alternatives sont promues	Part d'utilisation d'énergie alternative par rapport à l'énergie totale (4% en 5 ans)	Rapport d'évaluation	
Activités			
111a) Appuyer les communes dans l'élaboration et la maîtrise des PCD « verts » et schémas intercommunaux de développement	Au moins 500 communes des zones d'intervention disposent de PCD verts et 20 schémas intercommunaux sont mis en oeuvre à la fin du PE III	Rapport de suivi interne	Décentralisation effective des moyens de décision et d'organisation aux autorités locales
111b) Promouvoir les échanges inter-communaux, régionaux et avec les autres programmes de développement	170 échanges intercommunaux au bénéfice des 500 communes sont effectués	Rapport de suivi interne	
112a) Améliorer la gestion des aires défrichées	200 000 ha de forêts anciennement défrichées aménagées et/ou enrichies, 300 000 ha mis en défens	Rapport de suivi interne	Des systèmes viables de résolution des problèmes fonciers et d'encadrement administratif sont ne place dans les zones d'intervention
112b) Appuyer le transfert de gestion des aires de parcours	La gestion 500 000 ha d'aire de parcours transférée aux communautés	Rapport de suivi interne	
112c) Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des eaux et des sols	200 000 ha aménagés avec des pertes en sol inférieures à 12 tonnes par hectare par an, avec la participation d'au moins 240 000 familles	Rapport de suivi interne	Les autres programmes et intervenants dans le domaine du développement rural collaborent pour une synergie des actions
112d) Renforcer la capacité technique des acteurs locaux (dans la mise en oeuvre des actions définies dans les PCD)	900 structures communautaires bénéficiaires	Rapport de suivi interne	
112e) Mettre en oeuvre des activités alternatives aux pressions	3 000 projets alternatifs aux pressions et/ou accompagnant les transferts de gestion (autres que de gestion des eaux et des sols) mis en oeuvre	Rapport de suivi interne	Disponibilité du financement pour les activités
112f) Mettre en oeuvre des actions socio-économiques sur la base des DEAP	800 micro-projets DEAP sont en cours dans les zones périphériques des aires protégées	Rapport de suivi interne	
113a) Mettre en oeuvre des approches de partage équitable des bénéfices	Filières de 28 espèces dotés de mécanisme de partage équitable de bénéfices	Rapport d'évaluation	
113b) Réorganiser la gestion des espèces commercialisées et commercialisables	Filières de 28 espèces réorganisés	Rapport de suivi interne	
114a) Identifier des ressources énergétiques renouvelables disponibles et localement appropriées (pour l'électrification et le chauffage)	Sources énergétiques identifiées dans 100 communes disposant de PCD	Rapport de suivi interne	
114b) Appuyer l'installation et la gestion autonome des sources d'énergie alternative locale	50 communes appuyées, utilisant des sources d'énergie alternative locale	Rapport de suivi interne	
114c) Promouvoir des combustibles biomasse de substitution	20% des besoins énergétiques de 200 000 familles sont satisfaits par d'autres combustibles	Rapport d'évaluation	

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

2 : GESTION DES FORETS

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérif.	Suppositions
Objectif spécifique Les écosystèmes forestiers et les ressources en eau sont gérés de manière durable	Superficie forestière et lacustre maintenue à son niveau en 2001		
Résultats			
1.2.1. Les forêts sont gérées rationnellement	Plan de zonage respecté	Rapport d'évaluation	La politique au niveau des régions est cohérente avec les objectifs environnementaux
1.2.2. La couverture forestière et la capacité nationale de stockage de carbone sont préservées	La superficie forestière à la fin du PE III reste à son niveau en 2001 (estimée à 12 millions ha)	Rapport d'évaluation	
1.2.3. La gestion des combustibles ligneux est améliorée	La consommation des combustibles bois et dérivés diminue de 20% dans les zones d'intervention	Rapport d'évaluation	
1.2.4. Les feux de brousse diminuent	Diminution du nombre de foyers dans les 17 zones rouges : 20% par an		
1.2.5. Les zones humides et réserves d'eau sont gérés durablement	La superficie des zones lacustres et humides reste à son niveau en 2001 (estimée à 1,7 millions ha)		
Activités			
121a) Affiner le zonage forestier	Plan directeur du domaine forestier au niveau des régions sur la base de cartes thématiques au 1/50 000 ème établi	Rapport de suivi interne	Les décideurs politiques soutiennent les mesures prises en matière de contrôle forestier
121b) Intensifier le transfert de gestion des forêts	Gestion de 1 000 000 ha transférés à la communauté, 200 000 familles participantes	Rapport de suivi interne	
121c) Rationaliser l'exploitation forestière	400 000 ha de forêts exploitées selon les normes de durabilité	Rapport de suivi OSF	Les institutions législatives du pays fonctionnent normalement
121d) Participer aux tests de faisabilité des standards des normes nationales	Norme d'écocertification établie en 1ère année, 75% des exploitants et opérateurs sensibilisés	Rapport de suivi interne	
121e) Mettre en œuvre des outils économiques et réglementaires complémentaires	Nouveaux systèmes de fiscalité et de délivrance d'autorisation appliqués	Rapport de suivi interne	Les décideurs politiques acceptent le zonage forestier comme base de la gestion des forêts à Madagascar
122a) Poursuivre la création des Réserves Foncières pour le Reboisement (RFR)	100 000 ha de réserves forestières pour le reboisement délimités et lotis	Rapport de suivi interne	
122b) Promouvoir des actions de reboisement	Les actions de reboisement couvrent 1 000 000 ha	Rapport de suivi OSF	
122c) Gérer les sites pilotes de séquestration de carbone	Au moins 5 sites pilotes de paysage de carbone en place, financés par des mécanismes appropriés	Rapport de suivi interne	
123b) Appuyer l'usage de techniques améliorées de carbonisation	75% des charbonniers adoptent des méthodes améliorées de carbonisation	Rapport de suivi interne	
123c) Promouvoir des modes d'utilisation moins consommatrices de combustibles ligneux	200 000 familles adoptent des modes d'utilisation leur permettant d'économiser 20% de combustibles ligneux (hors site du projet Energie III)	Rapport de suivi interne	Disponibilité du financement pour les activités
124a) Motiver la population sur la lutte contre les feux	500 comités de lutte contre les feux opérationnels	Rapport de suivi OSF	
124b) Renforcer l'application des lois sur la lutte contre les feux de brousse	Action répressive effective dans les 17 zones rouges	Rapport de suivi OSF	Disponibilité du financement pour les activités
124c) Réaliser le suivi satellitaire des feux	Carte des feux établie périodiquement	Rapport de suivi interne	
125a) Promouvoir la préservation et la gestion durable des lacs	200 000 ha de zones lacustres et humides munis de plans de gestion	Rapport de suivi interne	Disponibilité du financement pour les activités
125b) Intensifier la protection des bassins hydriques	1 500 000 ha objets de protection	Rapport de suivi interne	

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

3 : AIRES PROTEGEES ET SITES DE CONSERVATION

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
Objectif spécifique Les écosystèmes sensibles à Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et sites de conservation	L'indice d'efficacité globale de gestion des aires protégées et sites de conservation atteint 70% à la fin du PE III	Rapport de suivi interne	
Résultats			
1.3.1. La représentativité des écosystèmes est promue	La totalité (100%) des écosystèmes de Madagascar est représenté dans les aires protégées et les sites de conservation	Rapport d'évaluation par Université	Intégrité du réseau national d'aires protégées
1.3.2. Le maintien de la biodiversité et des processus écologiques est assuré dans les aires protégées et sites de conservation	L'incidence des « tavy » est réduite de 0,4% à 0,2% dans les aires protégées terrestres et sites de conservation terrestres, et une réduction nette de la perte de superficie des récifs coralliens dans les aires protégées marines à la fin du PE III	Rapport d'évaluation par FTM	Operationalité des autres programmes de développement rural
1.3.3. L'écotourisme au niveau des aires protégées et sites de conservation est développé et rentabilisé avec le secteur privé	Augmentation des revenus due à l'écotourisme pour les populations des zones périphériques concernées entre 10% et 15% par an, et les opérateurs privés du secteur supérieure à 20% par an	Rapport d'évaluation par INSTAT	
Activités			
131a) Reclasser certaines aires protégées	3 aires protégées terrestres reclassées en 1ère année	Procès verbal du CSPN	Continuité de la politique actuelle en matière de tourisme
131b) Créer de nouvelles aires protégées terrestres et des sites de conservation	3 nouvelles aires protégées terrestres (en remplacement des 6 déclassées) et au moins 6 sites de conservation sont créés, pour une superficie dépassant 500 000 ha	Procès verbal du CSPN	
131c) Développer le système de parcs marins	6 parcs marins disposent de structure opérationnelle de gestion (indice d'efficacité de gestion (norme IUCN) a la fin du PE III : 70%)	Rapport de suivi interne	Fonctionnement normal des institutions législatives du pays
131d) Redélimiter certaines aires protégées	10 aires protégées re-délimitées	Procès verbal du CSPN	
132a) Assurer le suivi écologique des habitats, espèces, pressions et les mesures de conservation	49 aires protégées et 6 sites de conservation dotés de système de suivi écologique (habitats, espèces, pressions), restauration effective dans 9 aires protégées	Rapport de suivi interne	
132b) Assurer la surveillance et le contrôle	49 aires protégées et 6 sites de conservation disposent de système de surveillance et contrôle opérationnels (120 comités de surveillance, 54 000 h.j de patrouille)	Rapport de suivi interne	
132c) Mettre en place des infrastructures de conservation et matérialiser le zonage	19 aires protégées et 6 sites de conservation dotés des infrastructures de conservation requises (cf plan de gestion)	Rapport de suivi interne	
132d) Développer la recherche fondamentale	100 programmes de recherches effectués au niveau des aires protégées	Rapport de suivi interne	
133a) Améliorer le service aux visiteurs	16 plans d'évacuation fonctionnels, 100% des agents d'accueil et des guides travaillant pour les parcs formés	Rapport de suivi interne	
133b) Mettre en place / améliorer les infrastructures écotouristiques et de service	16 aires protégées dotés d'infrastructures nécessaires (71 circuits créés dont 18 autoguidés, 6 centres d'interprétation, 88 bureaux et postes d'accueil, 59 aires de camping)	Rapport de suivi interne	
133c) Réaliser la promotion des aires protégées et des sites de conservation	Nombre de visiteurs augmente à un taux annuel moyen de 12% par an, recettes au niveau des aires protégées passent de 491 000 \$ (2002) à 877 000 \$ (2007), 50 conventions de partenariat	Rapport de suivi interne	
133d) Evaluer la gestion de l'écotourisme	7 évaluations effectuées		

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

4 : GESTION DES ECOSYSTEMES MARINS ET COTIERS

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
Objectif spécifique Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable	Le taux de destruction des mangroves et des récifs coralliens connaît une nette réduction	Rapport d'évaluation	
Résultats			
1.4.1 Le développement durable des activités de la zone côtière et marine est promu	20 zones marines et côtières couvrant la totalité des côtes de Madagascar adoptent la GIZC comme démarche pour le développement durable	Rapport d'évaluation	Les décideurs politiques soutiennent les mesures prises en matière de gestion intégrée des zones côtières
1.4.2 Les ressources côtières et marines sont valorisées et gérées de façon durable et équitable	50% des ressources côtières et marines font l'objet de plan de gestion et de valorisation	Rapport d'évaluation	
1.4.3 La biodiversité et la fonction écologique des écosystèmes marins et côtiers sont maintenus	20 zones marines et côtières appliquent des plans d'aménagement et de gestion concertés	Rapport d'évaluation	
1.4.4 La prévention et la réduction des pollutions et dégradations en zone côtière et marines sont initiées	Taux de réduction de pollution dans les zones à forte pollution (5 intercommunalités) en hausse	Rapport d'évaluation	
Activités			
141a) Elaborer et mettre en oeuvre des schémas d'aménagement intercommunaux	100 alternatives spécifiques mis en oeuvre dans le cadre de 20 schémas intercommunaux	Rapport de suivi interne	Le cadrage national pour le développement durable des zones côtières et marines est adopté Disponibilité du financement pour les activités
141b) Renforcer la capacité des intervenants en matière de GIZC	Les acteurs de 20 zones marines et côtières sont formés en matière de GIZC	Rapport de suivi interne	
142a) Intensifier le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables	300 contrats de transfert de gestion des ressources mis en oeuvre avec les communautés	Rapport de suivi interne	
142b) Promouvoir la labélisation des prises	Norme d'écocertification établi	Rapport de suivi interne	
143a) Promouvoir la conservation de sites hors aires protégées permettant le renouvellement des stocks des espèces	20 zones marines et côtières à gestion spéciale (à raison de 4 par province côtière) en place	Rapport de suivi interne	
143b) Promouvoir la protection des espèce marines et côtières menacées	5 espèces menaces bénéficient de convention de protection (statut)	Annexe IUCN	
143c) Appuyer le suivi des écosystèmes et espèces marins et côtiers	Système de suivi d'écosystèmes marins et côtiers appuyés dans 10 régions à forte pression	Rapport de suivi interne	
143d) Promouvoir l'écotourisme marin	20 sites hors aires protégées disposant de plan d'aménagement et de gestion figurent dans les destinations touristiques	Rapport d'évaluation	
144a) Elaborer et appuyer la mise en œuvre des plans intercommunaux de prévention et de réduction de pollution	5 plans intercommunaux de prévention de pollution élaborés	Rapport de suivi interne	
144b) Mettre en œuvre des observatoires intercommunaux de pollution et de dégradation	5 observatoires de pollution et de dégradation opérationnels	Rapport de suivi interne Rapport de suivi interne	
144c) Renforcer la prévention et la réduction de l'érosion en amont des zones marines et côtières objet de gestion spéciale	20 zones marines et côtières avec système de prévention et de réduction d'érosion		

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

5 : GESTION DES POLITIQUES ,INSTRUMENTS, INFORMATION POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
Objectif spécifique Un changement de comportement positif vis à vis de l'environnement est observé	Degré d'appropriation des cibles en hausse	Rapport d'évaluation	
Résultats 2.1.1. Les politiques de développement du pays internalisent la dimension environnementale	100% des secteurs de développement du pays disposent dans leur procédure des mesures d'intégration de la dimension environnementale	Rapport d'évaluation	Les politiques au niveau des régions restent cohérentes avec les objectifs environnementaux
2.1.2. Les informations et outils d'aide à la décision permettent la mise en œuvre de la gestion durable de l'environnement	Information environnementale fiable et accessible pour la population et les décideurs au niveau provincial et national	Rapport d'évaluation	
2.1.3. Les capacités nationales sont renforcées pour assurer une bonne gouvernance et une gestion efficace et efficiente	L'enseignement de l'environnement est intégré dans les différents niveaux de formation et d'éducation dans tout le pays	Rapport d'évaluation	
2.1.4. La gestion de l'environnement urbain est améliorée	La qualité de l'environnement en milieu urbain est accrue		
Activités 211a) Développer des instruments de gestion et mettre en cohérence les textes et procédures (y compris les conventions internationales)	Code environnemental et ses instruments d'application officialisés	Rapport de suivi interne	
211b) Assurer la compatibilité des investissements avec l'environnement	100% des projets d'investissement intègrent la dimension environnementale		
211c) Assurer le suivi , le contrôle environnemental et le mécanisme de gestion des plaintes	Contrôle environnemental effectif dans 12 secteurs	Rapport de suivi CIME	
211d) Intégrer la dimension environnementale dans les politiques d'aménagement du territoire	Politique officielle d'aménagement du territoire et politiques régionales intégrant la dimension environnementale		
211 e) Développer la politique énergétique et la politique de gestion durable de l'eau	Politique énergétique et politique de gestion durable de l'eau adoptées		
212a) Gérer le tableaux de bord environnemental au niveau national et provincial et faciliter les échanges d'information	Tableaux de bord environnemental en place au niveau national et des 6 provinces autonomes, 20 régions disposent de systèmes d'information environnementaux,	Rapport de suivi interne	
212b) Assurer le suivi des écosystèmes marins et terrestres et la gestion des données sur la biodiversité	Systèmes de suivi des grands écosystèmes opérationnels, rapport sur l'état de l'environnement régulier		
212c) Développer la comptabilisation économique de l'environnement	Comptabilité de l'environnement en place	Rapport de suivi interne	
213a) Améliorer les connaissances sur l'environnement	Formation supérieure et diplomante en cours au niveau de 6 provinces	Rapport de suivi interne	
213b) Appuyer la communication environnementales	Programmes de communication environnementale mis en oeuvre au niveau de 20 régions	Rapport de suivi interne	
213c) Appuyer l'éducation et la formation environnementale à travers la PERE	Programmes d'éducation relatives a l'environnement mis en oeuvre au niveau de 20 régions ;	Rapport de suivi interne	
213d) Promouvoir des attitudes favorables à la conservation des aires protégées et sites de conservation	Programmes spécifiques d'éducation environnementale mis en oeuvre au niveau des zones périphériques de 49 aires protégées et 6 sites de conservation	Rapport de suivi interne	
214a) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes municipaux d'actions environnementales	Programmes municipaux d'actions environnementales en cours dans des villes cibles		
214b) Promouvoir la prévention et la réduction de la pollution en milieu urbain	Plan de prévention et de réduction de pollution urbaine appliqué dans des villes cibles		

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

6 : MECANISMES DE FINANCEMENT DURABLES

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
Objectif spécifique Les bases du financement durable d'actions spécifiques de gestion rationnelle des ressources naturelles sont établies	Les mécanismes nouveaux couvrent au moins 20% des besoins de financement à la fin du PE III		
Résultats 2.2.1. Des instruments spécifiques de pérennisation financière sont développées 2.2.2. Un système fiable de gestion de fonds et de suivi est fonctionnel 2.2.3. Des mécanismes de financement locaux sont en place	80% des besoins de fonctionnement sont financés sur des ressources générées par les mécanismes de financement en place a la fin du PE III Indice d'efficacité de gestion financière et de suivi supérieure à 95% Mécanismes de financement locaux générant des fonds utilisables	Rapport d'audit Rapport de suivi interne Rapport d'évaluation	
Activités 221a) Mettre en place un « trust fund » pour les aires protégées 221b) Développer les autres instruments de financement et optimiser l'interface avec les autres secteurs 221c) Optimiser la structure de coût des agences d'exécution 222a) Améliorer les systèmes de gestion existant 222b) Développer les capacités de gestion et d'administration 222c) Renforcer la coordination des activités 223a) Développer les mécanismes de taxation locales 223b) Appuyer la mise en place de fonds d'investissements locaux durables	« Trust fund » en place à partir de la 1 ^{ère} année, générant pour le fonctionnement du réseau au moins 2 000 000 \$ en 2007 Fonds environnemental en place et « recettes environnementales » issues des interfaces en croissance au niveau de 4 secteurs Coût de fonctionnement inférieur a 20% Système de gestion juge satisfaisant : sans réserve Indice d'efficacité de gestion > 95% Indice d'efficacité du suivi-évaluation > 95% Mécanismes de taxation locale développées Fonds d'investissements locaux fonctionnels	Rapport d'audit du trust fund Rapport d'audit Rapport d'audit analytique Rapport d'audit des fonds Rapport de suivi interne Rapport de suivi interne Rapport de suivi interne Rapport de suivi interne	

MADAGASCAR – PROGRAMME ENVIRONNEMENT III

7 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de Vérification	Suppositions
Une meilleure gouvernance de l'environnement est en place au niveau national	Taux de satisfaction des acteurs sur la gestion forestière et la gestion de l'environnement > 80%	Rapport d'évaluation	
Résultats			
2.3.1. Le dispositif institutionnel est amélioré	Indice d'efficacité des institutions (CIME, CNE) > 90%	Rapport d'évaluation	
2.3.2. L'administration de l'environnement est renforcée	Indice d'efficacité de gestion environnementale > 95%	Rapport d'évaluation	
2.3.3. Le service forestier est renforcé	Indice d'efficacité de gestion forestière > 95%	Rapport d'évaluation	
231a) Renforcer le mandat des institutions et le dispositif institutionnel	Mandat des institutions (CIME, CNE) renforcés	Rapport de suivi interne	
231b) Développer le partenariat avec les structures environnementales au niveau des secteurs et les collectivités décentralisées	100% des secteurs de développement disposent de cellules environnementales fonctionnelles	Rapport de suivi interne	
232a) Renforcer la capacité du MINENV	Administration environnementale dotée de matériels et équipements adéquats, 80% des agents formés sur les nouvelles techniques et approches de gestion de l'environnement	Rapport de suivi interne	
232b) Assurer la mise en œuvre des conventions internationales	100% des conventions internationales ratifiées par Madagascar ont des mécanismes d'application	Rapport de suivi interne	
232c) Assurer l'interface avec le Ministère du Plan (PIP) et des finances (Ressources propres)	Part de la contrepartie nationale dans le financement honoré à 90% chaque année	Rapport de suivi interne	
233a) Procéder au renforcement institutionnel de l'administration forestière	Administration forestière dotée de matériels et équipements adéquats, 80% des agents formés sur les nouvelles techniques de gestion forestière	Rapport de suivi interne	
233b) Mettre en place une structure autonome pour assurer les opérations forestières	Structure pour les opérations forestières fonctionnelle dès la première année, accompagné d'un plan de renforcement de capacité institutionnelle	Rapport de suivi interne	
233c) Renforcer la capacité des intervenants dans la gestion des forêts	75% des autres acteurs formés	Rapport de suivi interne	
223d) Elargir le dispositif de veille et d'information initié par l'OSF	Rapport national sur la gouvernance forestière publiée périodiquement	Rapport de suivi interne	
223 e) Appuyer le contrôle forestier	Contrôle forestier effectif sur tout le territoire national		